

UNIVERSITÉ FRANÇOIS-RABELAIS
FACULTE DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DES SCIENCES SOCIALES
DEPARTEMENT DE GEOGRAPHIE
TOURS

Le parc urbain : appropriations et pratiques au cœur d'un paysage de « nature »

Le cas du Parc de l'Arrou à Blois, Loir-et-Cher

par
HEMON Coralie

Mémoire de Master 1 de Géographie

Préparé sous la direction de Monsieur Yengué

Mai 2014

**Le parc urbain : appropriations et pratiques au
cœur d'un paysage de « nature »**

Le cas du parc de l'Arrou à Blois, Loir-et-Cher



Auteur : HEMON Coralie

directeur de recherche : J. L. Yengué

2014

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier toutes les personnes qui m'ont apporté leur aide et ont ainsi contribué à la réalisation de ce travail très enrichissant.

Je tiens à remercier tout particulièrement, pour ses conseils avisés et son suivi tout au long de mon travail, mon tuteur de mémoire : M. YENGUE Jean-Louis, enseignant-chercheur, maître de conférences.

Je remercie aussi M. BLIN Eric, enseignant-chercheur, maître de conférences pour ses précieux conseils en cartographie, analyse factorielle et tableaux croisés ainsi que les enseignants qui m'ont aidé au sein des ateliers.

Je remercie également les acteurs locaux de la ville de Blois qui ont bien voulu me rencontrer dans le cadre de cette étude :

- Mme BERNARD, chef du service « Parcs et Jardins » à la mairie de Blois.
- M. RICHARD, technicien au service « Parcs et Jardins » à la mairie de Blois.

Ainsi que toutes les personnes rencontrées sur le terrain qui ont accepté de participer aux enquêtes.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	3
SOMMAIRE.....	4
INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 : L'ESPACE VERT: UN LIEU INDISPENSABLE AU SEIN DE LA VILLE	10
I] Un espace vital essentiel	11
1) L'espace vert comme élément urbain	11
a- Définitions géographiques des termes.....	11
b- L'évolution des espaces verts urbains	13
c- Les parcs urbains au cœur de la vie urbaine.....	14
2) Un « maillage » de verdure	15
a- La trame verte	16
b- L'idée d'un îlot de « nature »	16
c- Un équilibre biologique possible dans les espaces verts	17
II] L'étude d'un espace vert : le parc de l'Arrou à Blois.....	19
1) Le choix d'un parc	19
2) Les hypothèses.....	21
3) La méthodologie appliquée	21
a- L'observation	21
b- Le questionnaire	22
4) Les usagers interrogés au sein du parc de l'Arrou.....	24

PARTIE 2 : ENTRE PAYSAGES ET REPRESENTATIONS DE LA NATURE 27

I] Les parcs urbains : un paysage construit 28

- 1) L'espace vert : un élément du paysage urbain 28
- 2) La gestion et création du parc de l'Arrou 30
- 3) L'analyse paysagère du parc de l'Arrou 32

II] Les citoyens dans ce « lieu de nature » 36

- 1) Nature et représentations 36
 - a- L'impact des sens humains sur les perceptions 37
 - b- La place de la nature chez les usagers en fonction des représentations 38
- 2) Une demande sociale pour une éducation à l'environnement 42
 - a- Que faut-il entendre par éducation à l'environnement ? 43
 - b- L'éducation à l'environnement selon les usagers du parc de l'Arrou 44
- 3) Le parc de l'Arrou : un lieu de promenade et de préservation de la nature 46
- Synthèse 47

PARTIE 3 : ENTRE FREQUENTATIONS ET PRATIQUES 49

I] La fréquentation des usagers 50

- 1) Le choix d'un parc par sa proximité et son attractivité 50
 - a- La proximité 51
 - b- Le lieu de résidence et le type d'habitation 53
 - c- L'attractivité 57
- 2) Une fréquentation différente 58
 - a- Dans le temps 58
 - b- Dans l'espace 60
 - c- Selon les individus (CSP et classes d'âge) 64

II] Un espace diversifié pour les citoyens de Blois.....	69
1) Un espace récréatif regroupant différentes pratiques.....	69
a- Selon les observations	70
b- Selon les interrogés	72
2) Une organisation sociale des pratiques	75
a- L'âge et la CSP : moteurs de différentes pratiques	76
b- Un parc créateur de liens sociaux ?.....	81
Synthèse	87
CONCLUSION	89
BIBLIOGRAPHIE.....	93
INDEX DES CARTES.....	97
INDEX DES TABLES.....	98
INDEX DES FIGURES	99
INDEX DES ILLUSTRATIONS	101
ANNEXES	102

INTRODUCTION

La conception de l'espace vert pour les seules causes hygiénistes et esthétiques est maintenant dépassée. De même, ce n'est plus seulement un ensemble de mesures contre la pollution. Aujourd'hui les espaces verts ont aussi d'autres objectifs : contempler les espèces végétales et animales et pratiquer la nature (Clergeau, 2007). Nous pouvons donc observer cette nouvelle dimension qui s'ajoute à la dimension sociale, culturelle, historique et esthétique. L'enjeu pour les paysagistes du XXI ème siècle est d'accroître la biodiversité et de permettre plus d'usages. Les usages se sont complexifiés et diversifiés et le rapport à la nature est différent de ce qu'il était au XIX ème siècle. Les espaces verts se font également de plus en plus nombreux au sein des villes. Les pratiques dans les espaces verts, tels que les parcs urbains, sont donc ancrées dans l'espace, le temps et permettent de créer des liens entre les individus. Dans ce mémoire de recherche, l'accent est donc porté sur l'appropriation de l'espace et de la nature de la part de ces derniers.

Le parc ou le jardin public sont de véritables entités de la ville. Ce sont des objets géographiques concrets car ces espaces apportent des informations sur une « nature » spécifique et ce sont des espaces aménagés et appropriés par des usagers. Les parcs urbains se dessinent comme des « espaces inédits, instruments de l'ouverture et réponses aux enjeux de l'habitabilité de la ville » (Denef 2011).

Les espaces verts sont donc des éléments fondateurs de l'identité d'une ville. En plus d'une fonction urbanistique, dans le sens où ils jouent un rôle aérant et structurant au sein du tissu urbain, ils répondent également à la « demande de plus en plus forte de nature en ville » formulée par les populations (Boutefeu 2007). Les parcs urbains répondent particulièrement à cette demande selon les usagers. Notre recherche sera donc orientée en ce sens car

cela s'avère être l'idée dominante s'inscrivant aussi bien dans les études de la nature dans la ville que dans les mentalités des populations.

Avec une localisation au cœur des villes, ils se placent au centre des activités générées par cette vie urbaine, et deviennent des lieux de refuge pour les populations en recherche de nature. Celles-ci, souvent lassées et fatiguées du bâti proposé par les espaces urbanisés, trouvent dans les espaces verts, et les parcs urbains en particulier, des caractéristiques répondant à leurs envies et à leurs besoins: une nature riche à proximité de leur vie quotidienne, un large éventail d'activités possibles, des équipements et aménagements importants et de qualité (Bjerk, 2006). Pour toutes ces raisons, ces espaces deviennent souvent des lieux d'usages forts au sein de la ville.

Nous pouvons donc comprendre que les parcs urbains sont des lieux de plus en plus importants dans l'esprit des populations urbaines. Les regroupements, les promenades solitaires, les activités s'organisent dans des aires bien localisées des parcs, mais leur diversité varie selon les heures de la journée, le temps qu'il fait, les individus... La manière de s'approprier les espaces verts peuvent être différente selon les populations concernées, celle-ci dépend à la fois des aménagements mis en place au sein de l'espace et de la façon dont ces populations les utilisent. De plus, ces espaces de « nature » sont de plus en plus appréciés des citoyens et sont perçus de différentes manières. Les habitants, par leurs conceptions et leurs usages de la nature, sont susceptibles de fournir de nombreuses informations sur cette relation. Nous pouvons donc émettre à la suite de ces constats cette problématique :

De quelle manière les différentes populations usagères s'approprient-elles un grand parc urbain, lieu de nature indispensable au cœur des villes ?

A travers cette problématique, nous étudierons l'espace vert comme un paysage urbain associant la nature et ses usagers mais également les pratiques associées aux représentations de ces derniers. En effet, l'appropriation des usagers peut se faire de différentes manières : aussi bien par l'appropriation d'un paysage de nature que par leur(s) pratique(s) dans les parcs.

Nous pouvons donc définir la notion d'appropriation, l'explication de Brunet (1993) est la plus pertinente dans la recherche. Il définit le terme comme une « prise de possession d'une étendue de terrain. L'acte peut être individuel mais s'exprimant par rapport aux autres, il est bien un acte social. Il peut également être collectif. L'appropriation peut ne s'exprimer que par un usage plutôt que par une réelle propriété » C'est également selon Brunet, « l'affectation de l'espace à une activité déterminée ».

Pour répondre à cette problématique, nous utiliserons le cas du parc de l'Arrou à Blois (dans le Loir-et-Cher). Le parc de l'Arrou a été choisi à la suite d'une typologie établie entre différents parcs de la Région grâce au programme SERVEUR¹ (SERVices rendus par les Espaces verts URbains) financé par la Région Centre afin de déterminer les retombées des espaces verts urbains pour la population et les collectivités. Le parc de l'Arrou fait parti du type « grand espace vert » (Guérin, 2013), il est donc par conséquent un vaste terrain d'étude.

Nous étudierons en quoi l'espace vert est un élément urbain essentiel et nous poserons les jalons de l'étude du parc urbain de l'Arrou, à Blois ; ensuite, nous analyserons le parc urbain en tant que paysage et lieu de « nature » pour les usagers ; et enfin, nous étudierons quelles sont les fréquentations et les pratiques de ce parc.

¹ Ce mémoire de recherche s'inscrit au sein du programme de recherche SERVEUR (SERVices rendus par les Espaces verts URbains), lancé par le laboratoire de recherche CITERES (Cités, TERritoires, Environnement et Sociétés) de l'Université de Tours. Ce programme est financé par la Région Centre ayant pour but de déterminer les retombées des espaces verts urbains pour la population et les collectivités.

Le projet SERVEUR découle du Millenium Ecosystem Assessment (MEA), lancé par les Nations Unies dans les années 2000. A l'échelle de la région Centre, SERVEUR veut suivre ce programme mondial, en se basant sur les six préfectures de la région (Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Orléans et Tours).

Le programme est lancé en décembre 2012, ce mémoire vient donc en aval du projet.

PARTIE 1 : L'ESPACE VERT : UN LIEU INDISPENSABLE AU SEIN DE LA VILLE



Image 1 : Le parc de l'Arrou (partie Est) au sein de l'urbanisation, 1 novembre 2013

I] Un espace vital essentiel

Outre ses attributs esthétiques, les espaces verts urbains permettent le maintien d'une certaine biodiversité mais ils remplissent aussi de nombreuses fonctions sociales et améliorent ainsi la qualité de vie des citoyens. Ils peuvent aussi être une vitrine pour la ville.

1) L'espace vert comme élément urbain

Les espaces verts sont des éléments fondateurs de l'identité d'une ville. Le territoire métropolitain français se compose de 1 485 000 hectares de parcs et de jardins d'agrément, soit 2,7 % du territoire (Ministère de l'Agriculture, 2013). Les parcs ou jardins urbains ont cependant évolué au cours du temps, leurs conceptions et leurs rôles se sont bouleversés en même temps que la société.

a- Définitions géographiques des termes

La notion d'espace vert appartient au vocabulaire de la planification urbaine et paysagère comme à celle de l'urbanisme paysager. Dans les agglomérations, l'espace vert désigne des terrains non encore bâtis, végétalisés ou arborés, boisés ou agricoles (Larcher et Gelgon, 2000).

D'après la circulaire relative aux espaces verts de 1973 « l'espace vert recouvre toutes les réalisations vertes urbaines telles que les bois, parcs, jardins, squares..., les plantations d'alignement et d'accompagnement, toutes

les superficies vertes périurbaines et rurales.. ». Il s'agit donc d'une définition très extensive.

Les définitions environnementales de George et Verger (2013) peuvent nous servir à définir le terme de parc ou d'espace vert malgré un sens plutôt vague. En effet, la notion d'espace vert est assez difficile à appréhender, elle a beaucoup évolué au fil des années, elle diffère selon les auteurs et elle a un sens très large, ambigu, qui engendre des glissements sémantiques. Choay et Merlin, (2010) indiquent que l'expression « espace vert » est évocatrice mais imprécise. Elle est souvent utilisée en son sens le plus large, en tant qu'espace végétalisé, privé ou public, localisé à l'intérieur des zones urbaines. Afin de donner une première piste de réflexion, nous pouvons nous appuyer sur cette définition: « Sous le terme espace vert sont regroupés tous les espaces végétalisés, arborés ou non, qui prennent place dans le tissu urbain. Qu'ils soient publics ou privés, ouverts ou fermés aux habitants, les espaces verts ménagent une discontinuité végétale entre les zones bâties et les annexes minéralisées. Ils composent un maillage interstitiel de verdure et ils se définissent par opposition aux espaces construits » (Brunet et al., 1993). Dans cette explication, on considère les espaces verts par opposition au bâti, ils sont donc des éléments propres à l'urbain, excluant le rural.

Un parc urbain est une formation végétale basse, généralement herbacée, parsemée d'arbres isolés ou de bosquets, selon Georges (1998).

Selon Boutefeu (2005), le parc est un « espace vert urbain ou périurbain ouvert au public, partagé par de nombreux citoyens, clos ou non, de plus grande proportion qu'un square, allant de 2 à 3000 hectares. Le parc est aménagé à des fins récréatives, composé de pelouses d'agrément, d'arbres d'ornement et de massifs boisés. Il permet d'offrir des espaces verts aux résidents et aux visiteurs de la municipalité.

Dans ce mémoire, le parc urbain sera donc considéré comme un des types d'espace vert présent en ville.

b- L'évolution des espaces verts urbains

L'histoire des parcs et jardins de nos villes permet de restituer la demande sociale actuelle dans son continuum. Il en convient donc d'en faire un rapide aperçu, grâce aux études de Clergeau, car elle aide à comprendre comment la « nature » est passée de la notion de mobilier urbain à un objet « naturaliste » puis aujourd'hui à une biodiversité qu'il faudrait savoir conserver, voire recréer au cœur de l'établissement humain.

Bien que les villes médiévales présentaient d'importants jardins publics, c'est à la fin du XVI^{ème} siècle qu'apparaissent les grands espaces publics avec l'émancipation de la promenade urbaine et du jeu. Au XVIII^{ème} siècle se créent des jardins publics en pleine ville avec les hôtels de ville, les cloîtres. Mais dès la fin du XVII^{ème} siècle, les espaces verts étaient une réponse à des besoins d'hygiène et de salubrité avec une forte densification dans les villes.

Au XIX^{ème} siècle, la création des jardins publics se multiplie avec l'objectif de jouir d'un environnement devenu spectacle. Ces parcs permettaient à la haute société de se montrer et de se rencontrer mais pas seulement, une autre fonction du parc était d'éduquer le public à la sensibilité bourgeoise pour une nature domestiquée. De grands arbres sont implantés ainsi que des ornements floraux et des pelouses accompagnées de statues ou de sculptures. Des espèces exotiques sont également introduites.

Le citoyen recherche d'autres atmosphères que les jardins trop stricts et souhaite des espaces plus proches de la nature, plus paysagers, plus favorables à la méditation et à la contemplation. Les parcs doivent intégrer des parcours sinueux entre les bosquets et les pièces d'eau. Le parc devient donc cet îlot de verdure intégré dans la plupart des villes actuelles. Les plus grands parcs (comme les parcs récréatifs apparus au début du XX^{ème} siècle) sont placés en zone suburbaine et les autres dans les centres urbains qui intègrent beaucoup plus de fréquentations quotidiennes. Concernant les parcs de loisirs, il s'agit d'une demande des citoyens pour un cadre de vie et des loisirs de plein-air. Les politiques, après la Seconde Guerre Mondiale,

construisent des espaces verts autour des grands ensembles en tentant d'intégrer des espaces récréatifs et des squares.

Enfin dans les années 1980-1990, des parcs de nature se créent aux marges des villes. Ces parcs publics se présentent plus comme une réserve naturelle que comme un jardin entretenu. L'objectif devient la présentation et la conservation d'une « nature sauvage » au sein de la ville où le citoyen peut se promener, faire du vélo ou jouer au ballon. Les municipalités font état des inventaires de la richesse en espèces animales et végétales et de participation à la conservation d'une biodiversité régionale.

Aujourd'hui, de tout nouveaux projets voient le jour avec la création d'espaces à caractère naturel où la biodiversité est l'objectif principal. Aux marges de la ville des sites déjà remarquables pour leur intérêt biologique ou leur caractère naturel font ainsi l'objet de futurs plans d'aménagement qui suggèrent un entretien et un investissement minimal.

A mesure de la croissance des villes, les parcs se construisent à la frontière de l'expansion urbaine. De plus, l'ensemble de la ville présente avec le temps de plus en plus de nature. Cela correspond donc à la demande toujours plus importante des populations urbaines.

c- Les parcs urbains au cœur de la vie urbaine

La notion de « ville verte » est apparue en France dans les années 70, alors que se développait un mouvement de réaction contre l'urbanisme des deux décennies précédentes. Il s'agit donc d'ouvrir la cité sur la nature par des parcs, des jardins, des squares..., de mêler nature et urbanisation (image 1). Les parcs sont des espaces libres, gratuits et de nature, destinés aux loisirs et à la détente et peut être un élément indispensable et éducatif pour garder le lien qui unit l'homme et la nature.

Si l'automobile équipe aujourd'hui la plupart des foyers, un nombre élevé de personnes n'ont pas les moyens de quitter aisément la ville. Personnes âgées, familles immigrées pauvres, enfants, etc, se trouvent ainsi captifs du milieu urbain. L'espace vert joue alors le rôle d'un équipement social, favorisant l'accès de tous à la nature et répondant à ce qui apparaît comme un droit.

L'intégration de la nature jusqu'au cœur de l'urbain par des coulées vertes associées à des ceintures vertes et à la trame verte régionale, tend à créer un continuum d'espaces naturels entre les centres-villes et la campagne.

Chaque parc a une image qui lui est propre, une ambiance particulière résultante de la combinaison de plusieurs facteurs : sa fréquentation mais aussi ses usages et pratiques.

La nature en ville dispense des aménités au citoyen. Elle améliore son cadre de vie, lui procure des lieux de promenade, de pratiques sportives de plein air, un refuge contre le bruit, le stress, et la pollution. Ces services d'agrément présentent une contrepartie économique qui ne peut être négligée, en tant que contribuant à l'attractivité de la ville, à sa valorisation touristique (Reygrobelle, 2007).

2) Un « maillage » de verdure

Les espaces verts sont assimilables à « un maillage de verdure » distribué au sein de la ville, s'opposant en cela au bâti et à la ville dite « construite » (CERTU 2011).

a- La trame verte

Les liaisons vertes permettent de répondre à une attente de nature de proximité qui permet de profiter d'un cadre de vie vert et d'activité (type sport et pêche), près du domicile, et de développer l'appréciation et le respect de la nature.

La notion de trame verte est basée sur deux approches : l'une fondée sur les principes de l'écologie du paysage et des continuités écologiques et l'autre tournée vers des problématiques liées au cadre de vie (Laugier, 2010). Actuellement, les aménageurs et les décideurs politiques sont conscients des enjeux de cet instrument qui apparaît comme un moyen de résoudre les effets néfastes du développement humain sur notre environnement, en prenant en compte les valeurs du développement durable (Cormier, 2010).

Aujourd'hui, les espaces verts sont partie prenante de ce nouvel instrument urbanistique, ils représentent le cœur des trames vertes et bleues en ville et peuvent constituer un refuge pour la flore et la faune. D'autre part, ils sont les éléments fondateurs car ils structurent le paysage urbain et offrent ainsi un cadre de vie privilégié aux habitants.

b- L'idée d'un îlot de « nature »

Clergeau (2007) dit que l'urbain est imperméable à la mobilité des espèces et les parcs publics sont alors des îlots « d'habitat », plus ou moins naturels, isolés. L'idée de supprimer cet isolement est donc basée sur la mise en place de corridors au sein de la matrice urbaine.

Les espaces verts publics sont donc les principaux îlots de « nature » de surface dans le tissu urbain. Entretien à des degrés divers, ils peuvent abriter un nombre relativement élevé d'espèces végétales, plantées et/ou spontanées et ainsi potentiellement représenter un pôle important du maintien de la biodiversité dans un contexte urbain (Clergeau, 2007).

Évidemment, la biodiversité en ville ne sera jamais totalement équivalente à des espaces naturels. En effet, les parcs sont des habitats créés de toutes pièces. Beaucoup d'espèces ne supportent pas le dérangement humain et les contraintes urbaines.

Mais les parcs jouent un rôle essentiel pour la préservation des ressources naturelles et de la biodiversité. Ils sont les lieux de refuge de nombreux mammifères, insectes, espèces végétales, etc. Ils ont un rôle dans la protection des sols en préservant les surfaces d'absorption en ville, ce qui favorise la régulation du régime des eaux et sa régénération naturelle (Muret, 1979). Ainsi, la végétation accroît la capacité de rétention en eau des sols et favorise la réalimentation des nappes. Ils permettent également de contrôler une urbanisation parfois envahissante. Les fonctions écologiques des espaces verts sont donc importantes. De plus, cette « nature », avec les espèces animales et végétales, contribue en partie à la venue des populations voulant s'éloigner de l'urbain, et donc du bâti.

c- Un équilibre biologique possible dans les espaces verts

Au-delà de leur rôle social, les parcs, les squares, les jardins sont des espaces gérés et entretenus qui composent le « grain de verdure » d'une ville. Certes, les espaces verts sont des milieux remaniés dont l'environnement et les pratiques culturelles modifient les équilibres naturels, mais les grands parcs, à l'écart de l'agitation urbaine, sont néanmoins propices à la faune et à la flore sauvage (Boutefeu, 2005). Les biologistes ont longtemps écarté le milieu urbain de leur champ habituel de recherche, la ville étant considérée comme un environnement hostile à la vie sauvage. Il faut attendre les années 1970 pour que de timides études d'inventaire « faune, flore » voient le jour, amenant certains scientifiques à réviser leur jugement et à considérer la ville comme un « écosystème » à part entière (Arnould, 2011). Or, les arbres

d'ornement, les aménagements paysagers le long des voies rapides urbaines, mais aussi les jardins et parcs urbains, sont des axes verts qui assurent des liaisons et des connexions potentielles avec les espaces naturels et ruraux périurbains. Toutes ces pénétrantes vertes sont autant de milieux supports et de relais nécessaires au déplacement, à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie d'espèces animales.

La surface est un paramètre-clé pour expliquer le niveau de richesse spécifique d'un espace vert : un square est toujours plus pauvre qu'un parc urbain. Mais ce n'est évidemment pas le seul facteur déterminant. Une faible distance de connexion du square au "continent rural" via un corridor vert – berge arborée d'un cours d'eau, alignement d'arbres d'ornement, cordon de haies vives d'un lotissement, etc. – diminue les risques d'extinction locale des espèces présentes (Boutefeu, 2005).

Le parc urbain est un lieu de nature, de détente, d'accueil, profondément différent des autres espaces publics de la ville. Il convient donc d'étudier un parc en particulier. Nous avons donc choisi un parc urbain vaste et riche en terme de « nature » mais aussi en terme de pratiques possibles.

II] L'étude d'un espace vert : le parc de l'Arrou à Blois

Le parc de l'Arrou n'a pas été choisi au hasard. De plus, il s'avère être en même temps un lieu unique mais il peut aussi servir d'exemple représentatif de certains parcs urbains en France. Nous avons donc par la suite établi des hypothèses et appliqué une méthodologie.

1) Le choix d'un parc

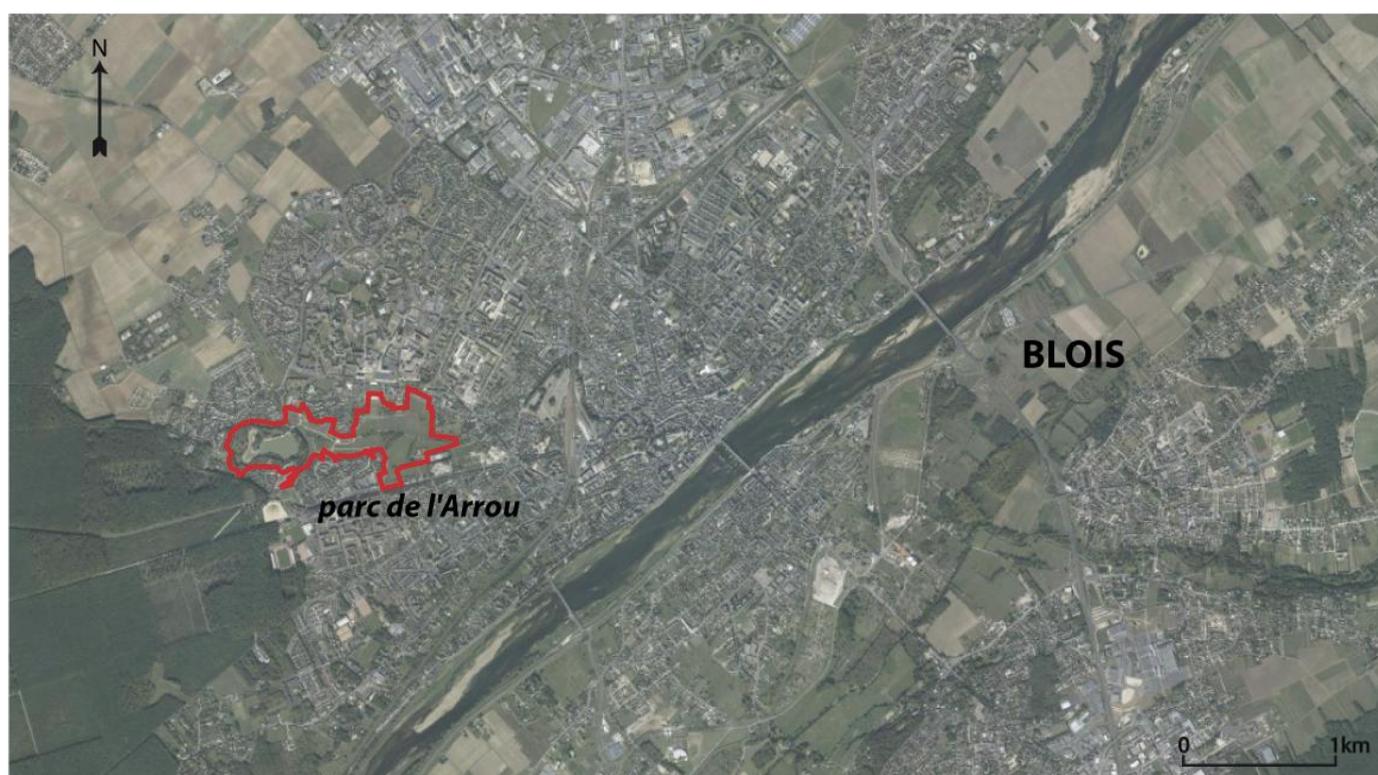
Ce travail vient donc en aval du projet SERVEUR, à la suite d'une typologie établie entre les grands espaces verts, les parcs de quartier, les parcs historiques, les bois et les espaces semi-naturels ainsi que les jardins familiaux. Chaque type a été associé à une ville, à savoir les six préfectures de la Région, c'est-à-dire : Blois, Bourges, Chartres, Châteauroux, Orléans et Tours.

Le choix s'est donc porté sur un des plus grands parcs urbains de la région, donc par conséquent qui représente un vaste terrain d'étude.

Le parc de l'Arrou à Blois, qui fait parti du type « grands espaces verts » a donc été retenu parmi les six parcs proposés dans ce programme de recherche SERVEUR. Ce type a été défini comme une grande étendue avec peu d'ornementation, souvent destiné aux loisirs avec parfois un lac (c'est le cas du Parc de l'Arrou). Le parc de l'Arrou se situe au nord-ouest de la commune de Blois, en zone suburbaine. La partie Est du parc a été créée à la fin des années 1990 et a fait l'objet d'un programme d'aménagement récent. Elle est associée à un espace beaucoup plus ancien qui est le lac de la Pinçonnière. L'entité globale du parc a donc changé, les pratiques qui s'y déroulent et le

ressenti des personnes fréquentant ce parc ont donc peut être évolué ou certaines sont nouvelles. De plus, la taille du parc est importante, c'est-à-dire quarante-cinq hectares, donc une multitude de pratiques peuvent être possibles. Le parc se distingue facilement dans le paysage urbain comme nous pouvons l'observer sur la carte de situation (carte 1).

Le parc de l'Arrou au sein de la ville de Blois



Source : Geoportail (IGN 2012)
Réalisation personnelle

Carte 1 : Situation du parc de l'Arrou au sein de la ville de Blois

2) Les hypothèses

En nous basant sur notre connaissance des parcs urbains (bibliographie et culture personnelle) ainsi que nos observations dans ces derniers, différentes hypothèses peuvent être avancées :

- La fréquentation et les pratiques dans les parcs urbains sont liées au lieu d'habitation et aux individus eux-mêmes.
- Les pratiques au sein du parc et son utilisation varient dans le temps (journée, heure..), l'espace et selon les individus (âge, CSP..).
- Les usagers s'approprient un espace vert quand il répond aux attentes et aux besoins de ces derniers.
- Selon les individus, le besoin de nature est différent mais il reste présent dans tous les cas.

3) La méthodologie appliquée

L'enquête et l'observation sont apparues comme les deux outils les plus pertinents pour la mise en place d'une méthodologie visant à étudier les usages et les représentations dans un espace vert. Le questionnaire et les observations s'effectueront à pied.

a- L'observation

L'observation est une méthode qui peut être utilisée pour analyser des faits sociologiques. Cette méthode permet un travail sur le comportement

manifeste plutôt que sur les déclarations de comportement. L'observation réalisée viendra ainsi compléter les résultats obtenus par questionnaires.

Dans le cadre de cette recherche, c'est une observation non participante (séparation totale entre le sujet et l'observateur) et directe (observation du phénomène dans le lieu et l'instant où il se produit). Les observations vont permettre, dans un premier temps, de bien visualiser les usages en jeu au sein du Parc de l'Arrou afin de mieux s'imprégner du terrain d'étude concerné. Dans un second temps, elles peuvent permettre de confirmer ou non les réflexions accumulées au fur et à mesure de l'avancée de la recherche.

Les observations se sont faites dans quatre espaces différents du parc (carte 2) par tranche de quelques minutes en fonction de la présence ou non d'individus, et de la vue d'ensemble. Durant les observations, nous relèverons l'activité de la personne observée (footing, détente, pique-nique, pêche...) et où l'activité est pratiquée. Une petite grille a donc été constituée, permettant un comptage, afin d'établir des statistiques concernant les usages au sein du Parc de l'Arrou.

b- Le questionnaire

L'autre méthode choisie est la méthode des questionnaires, destinés aux usagers du parc de l'Arrou, permettant de confronter les hypothèses émises à des cas concrets et d'étayer le vaste champ des usages présents au sein du parc. La méthode du questionnaire permet d'identifier des comportements, des caractéristiques de groupes sociaux, et autorise des inférences statistiques.

Durant l'enquête, nous avons interrogé les usagers sur n'importe quel espace dans les deux parties du parc (pelouse, circuits de promenade, bancs, buvette, pontons de pêche..). Les questionnaires ont été établis principalement dans les lieux les plus fréquentés du parc (carte 2).

Afin de prendre en compte la plus grande diversité d'usagers, nous avons effectué les observations et les questionnaires durant les jours où le parc est le plus fréquenté, nous nous sommes donc rendus au parc de l'Arrou le mercredi et le week-end. Cela a permis d'entendre un maximum d'individus différents et de voir un maximum d'usages. En effet, le week-end et le mercredi sont propices aux sorties en famille, avec les enfants.

Chaque usager interrogé a passé environ une dizaine de minutes à répondre au questionnaire.

Lieux des observations et enquêtes au parc de l'Arrou à Blois



Source : enquête et réalisation personnelle

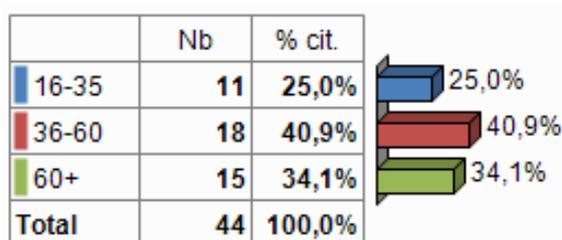
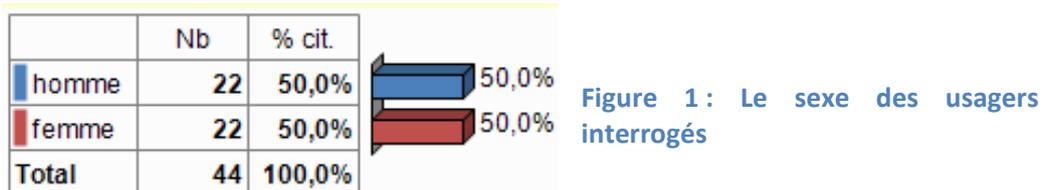
Carte 2 : Lieux des enquêtes et observations au parc de l'Arrou de Blois

4) Les usagers interrogés au sein du parc de l'Arrou

Quarante-quatre questionnaires ont été effectués auprès des usagers de l'espace vert concerné par l'étude, soit le parc de l'Arrou à Blois. Les usagers ont été interrogés selon leur sexe et leur âge approximatif. En effet, il était prévu d'avoir une part relativement égale d'hommes et de femmes ainsi qu'une représentation de chaque classe d'âge (de l'étudiant jusqu'à la personne âgée).

Nous avons donc interrogé exactement le même nombre d'hommes que de femmes (c'est-à-dire vingt-deux individus de chaque sexe, figure 1). De plus, les enquêtes se sont effectuées auprès de jeunes adultes (moins de 35 ans), d'adultes (entre 35 ans et 60 ans) et de personnes plus âgées (plus de 60 ans) quelque soit leur activité dans le parc et à proportion environ égale (figure 2) même si il y a une légère sur-représentation des individus entre 36 et 60 ans.

Concernant les catégories socio-professionnelles (CSP), nous avons interrogés 34% de retraité, 23% d'employés, 14% d'ouvrier, 11% de cadres et autant de chômeurs, mais également quelques commerçants et étudiants (figure 3).



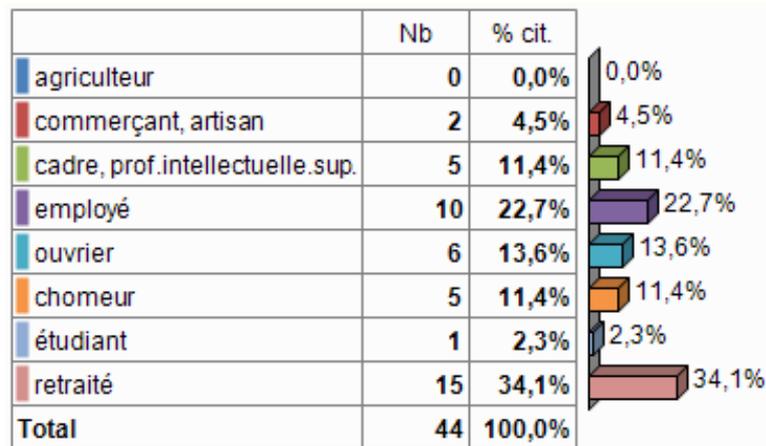


Figure 3 : La CSP des usagers interrogés

Nous avons interrogé les usagers sur leurs pratiques (pêche, marche, rencontre avec des amis, pique nique...), leur fréquentation du parc de l'Arrou (nombre de fréquentation du parc par semaine..) et leur relation avec la nature (s'ils possèdent un jardin, s'ils sont sensibles à un fort besoin de nature...). Nous avons établis les circonstances dans lesquelles sont effectuées ces activités, leur fréquence de réalisation et les espaces du parc utilisés...

Le questionnaire (en annexe 1) est composé de réponses fermées et de réponses ouvertes, ce qui permet d'avoir une approche plus sensible quant à la perception du citoyen de la nature en ville, que seules des questions fermées n'auraient pu retranscrire.

Il faut noter que le terme « nature » est employé dans les questions, mais le mot n'est volontairement pas défini aux personnes interrogées. En effet, le but recherché est de laisser à la personne interrogée sa propre représentation de la nature, sans l'influencer. Nous avons demandé également après avoir mis la personne en confiance, des données plus personnelles concernant le secteur d'habitation, l'âge, l'activité professionnelle. Ces questions semblent pertinentes dans le cadre de cette étude, dans le sens où elles permettent de comprendre les circonstances des activités réalisées au sein de ce parc, et donc les conditions d'appropriation de celui-ci par les usagers.

Les enquêtes, effectuées sur le terrain, ont ensuite été retranscrites dans le logiciel Sphinx. Ce logiciel nous indique également que les questionnaires ont été remplis à 90%. En effet, seul très peu de personnes n'ont pas eu de réponse(s) pour certaines questions.

Pour les variables fermées uniques, le coefficient de concentration est de 47. Il est compris entre 0 et 100. Il s'agit d'un calcul de la différence moyenne pour chaque question fermée entre la modalité la plus citée et la moins citée. Les réponses aux questions fermées sont donc souvent homogènes, même si elles peuvent être parfois hétérogènes.

Les parcs urbains concrétisent un certain nombre d'attentes : bien-être individuel, meilleur cadre de vie collectif. En même temps, ils sont l'une des réponses aux problèmes liés à l'environnement et à la préservation de ce dernier. Le parc urbain permet de croiser l'esthétisme du végétal avec des aménagements fonctionnels au travers d'un paysage de verdure construit et façonné par l'homme. L'appropriation des parcs par les usagers vient donc en premier lieu des paysages et de leur(s) représentation(s).

PARTIE 2 : ENTRE PAYSAGES ET REPRESENTATIONS DE LA NATURE



Image 2 : Le lac de la Pinçonnière, 1 novembre 2013

I] Les parcs urbains : un paysage construit

La nature est liée au concept de paysages depuis ses origines. Considérée comme représentation du rapport de l'homme à l'environnement, l'application du concept de paysage trouve donc une justification (Deneff 2011). Nous pouvons donc dire que la notion de parc urbain s'insère dans une dimension paysagère qui permet aux usagers de s'approprier un espace.

1) L'espace vert : un élément du paysage urbain

Il existe une multitude de définitions géographiques du terme « paysage ». Nous avons donc retenu celle de Brunet qui évoque le paysage comme une apparence et une représentation : « un arrangement d'objets visibles perçu par un sujet à travers ses propres filtres. Le paysage a une valeur d'usage. Il guide les pratiques, il donne les repères, la familiarité avec les lieux [...] Il a une valeur affective. Le paysage a aussi une valeur de conservation. L'esthétique du paysage est un de ces sujets inépuisables... ».

Aussi, une définition du paysage aujourd'hui largement partagée, à l'échelle européenne, est celle contenue dans la Convention européenne du paysage, de 2000. Selon cette définition, « le paysage définit une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations ».

Nous pouvons dire que le paysage est géographique dans la mesure où il sert à expliquer, différencier l'organisation de l'espace et identifier des enjeux spatiaux. Le paysage est une image de notre rapport à l'espace. Le parc est

donc une image de nature domestiquée. Il peut être fondé sur la notion de lien social. La notion de paysage suggère « un ailleurs » (Donadiou et Périgord, 2005). Dans les parcs urbains, cet ailleurs fait souvent référence à l'extérieur de la ville, donc à un sentiment de « nature », de « campagne », parfois peu présent ou peu ressenti dans les villes. L'image du paysage de l'espace vert est souvent associée à un lieu calme loin des tensions de la ville, en harmonie avec la nature et parfois vu aussi comme « champêtre ». C'est de là que part la motivation des usagers à la pratique des espaces verts et notamment d'un parc urbain.

Nous pouvons considérer les parcs urbains comme des inventions paysagères dans le sens où ces aménagements sont des actions constitutives de paysages. « L'invention s'appuie sur le regard posé sur l'environnement, sur une expérience sensible, voire polysensorielle du lieu » (Denef, 2011). La nature dans cette invention constitue un matériau essentiel. L'aménagement des espaces ouverts en paysages urbains permet de répondre à de nouveaux modes de vie, à des besoins sociaux et de réinventer de nouvelles formes de liens et de lieux dans la ville. Les usagers doivent donc s'approprier ce paysage pour pouvoir pratiquer cet espace.

En lien avec les travaux de Denef (2011), Jean-Luc Larcher et Thierry Gelgon (2000) parle d'une analyse paysagère pour un parc urbain comme devant répondre à différents objectifs. Dans un premier temps, il s'agit d'établir une lecture du paysage qui peut se faire grâce à une approche sensorielle ou descriptive. L'approche sensorielle correspond au recueil des premières impressions liées aux champs visuels ou auditifs, à l'odorat et qualifie le paysage en fonction de la sensibilité, de l'imaginaire. Cela permet donc de définir une ambiance paysagère. La description du lieu est quand à elle une lecture objective. Dans un second temps, l'analyse du paysage s'appuie sur sa compréhension, c'est à dire son organisation, son fonctionnement, et ses interactions.

A la fois relation entre l'espace, la nature et la société, et projet de transformation de cette relation, la notion de paysage ne peut être réduite ni

à un champ de connaissance, ni à un champ d'action. A la fois connaissance et action, le paysage reste une relation à recréer sans cesse et un projet à nourrir sans répit (Donadieu, 2005). Les enjeux des paysages passent donc aussi par une identité sociale et une appropriation de ces derniers. S'approprier un paysage, suppose le droit d'user du sol mais aussi de la nature. On peut donc s'approprier des espaces grâce à la marche mais aussi la pêche... Aussi, nous pouvons dire que « l'espace public tel que le parc est un fragment de paysage à comprendre à différentes échelles comme celle du quartier ou de la ville » (Donadieu, 2005).

2) La gestion et création du parc de l'Arrou

Un paysage se crée selon une gestion particulière. Nous avons donc étudié brièvement celle du parc de l'Arrou qui se veut plutôt « écologique ».

Selon les responsables du service « parcs et jardins » de la mairie de Blois, la gestion différenciée regroupe des façons de gérer les espaces verts en modulant, selon les espaces, la nature, l'intensité, la fréquence, les dates des interventions.

La gestion « écologique » ou dit « raisonnée » des espaces verts est avant tout une gestion différenciée qui s'inscrit dans une démarche du développement durable. C'est-à-dire qu'il convient d'adapter le traitement des espaces verts aux conditions de l'environnement : nature des sols, disponibilité en eau, ensoleillement... et à leur fonction. Il s'agit de prendre en compte des paramètres habituels d'entretien comme le ramassage des déchets et d'intégrer des paramètres écologiques tels que la faune et la flore, ainsi que les milieux naturels et leur dynamique d'évolution. C'est également une gestion du parc excluant autant que possible les traitements chimiques biocides en les remplaçant par la lutte biologique contre les animaux « ravageurs », en binant le sol, par exemple, pour retirer les mauvaises herbes,

en limitant l'emploi de fertilisants. De plus, la pratique de la fauche tardive des pelouses du parc de l'Arrou permet d'atteindre une diversité élevée qui présente un intérêt paysager pour le public tout en offrant les meilleures conditions de vie aux insectes par exemple.

Le ruisseau de l'Arrou, devrait retrouver sa place dans le parc, selon le responsable technique du service « parcs et jardins » de la ville de Blois, par une symbolique minérale ou végétale (la remise en eau étant difficilement réalisable sur le plan technique et trop onéreuse). Actuellement, la canalisation passant dans le fond du vallon est un réseau unitaire collectant les eaux usées et les eaux pluviales, ainsi que les eaux de vidange du lac.

Avec la création du parc de l'Arrou (années 1990), il s'agissait de faire disparaître, chez les habitants des quartiers limitrophes, l'image négative du terrain en friche et à l'abandon, afin de donner au Parc de l'Arrou un véritable rôle d'espace vert de proximité en l'associant au lac de la Pinçonnrière (créé dans les années 1970). L'aménagement du parc a permis de recréer un lien entre les quartiers, avec des lieux de rencontre (aires de pique-nique, point buvette, aires de jeux,...) et d'animations temporaires (maison du parc avec ateliers environnementaux...) selon la responsable du service « parcs et jardins ».

Concernant les cheminements, le GR est conservé mais il faut le mettre en valeur. Les cheminements présents peuvent avoir différents usages : l'un fonctionnel pour les riverains traversant le parc d'un quartier à l'autre, l'autre de détente avec le parcours sportif, de vélo, de promenade...

Nous pouvons donc voir que la gestion d'un parc permet d'en déterminer ses usages mais aussi d'établir un paysage approprié différemment selon les individus. Il convient donc d'analyser le paysage du parc de l'Arrou.

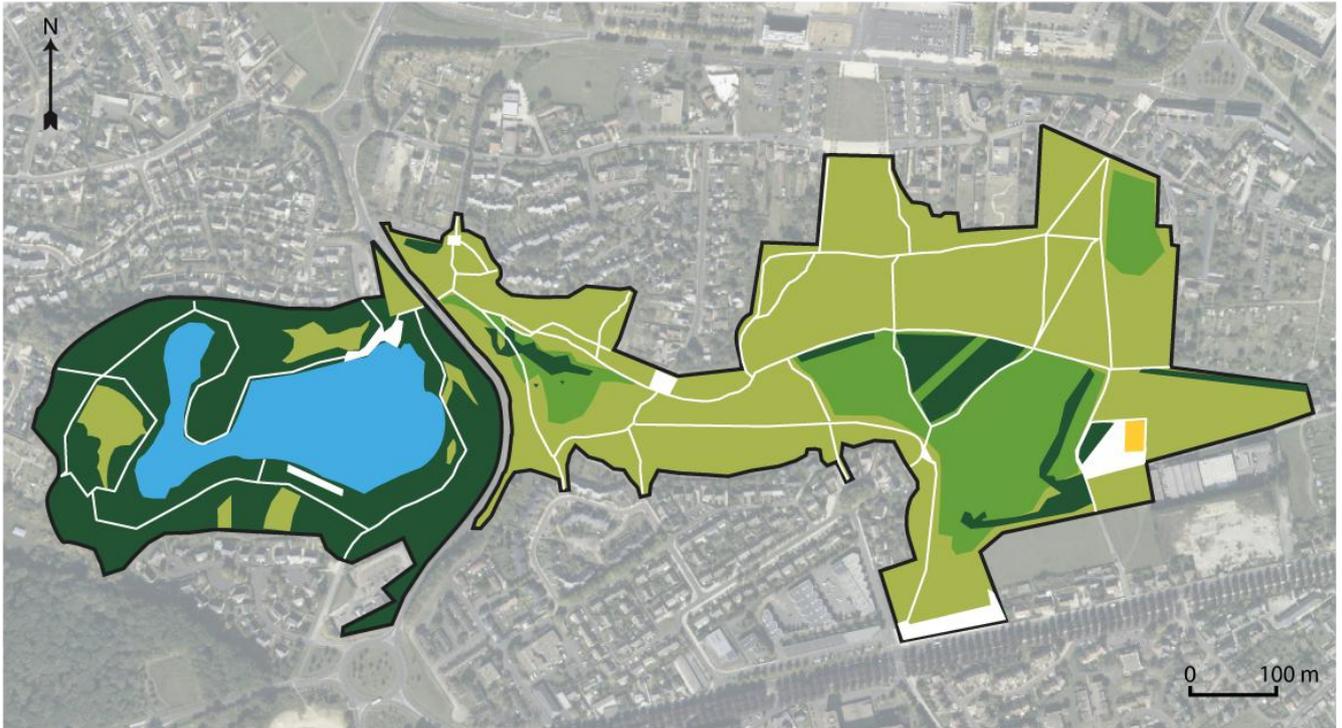
3) L'analyse paysagère du parc de l'Arrou

Comme nous l'avons vu précédemment, nous pouvons considérer les parcs urbains comme un paysage aménagé par l'homme. « La composition s'exprime par la manière de composer un tout en assemblant différentes parties. C'est aussi l'art d'associer harmonieusement les éléments, d'en rechercher l'équilibre dans un souci esthétique » (Larcher et Gelgon, 2000). L'association d'éléments dans un parc selon des principes ou des règles de composition est basée sur la relation de l'individu avec son environnement, sur sa personnalité et sur les lois liées aux mathématiques, à l'optique... La lecture du paysage s'applique donc à tous les types d'espaces et à plusieurs échelles. Nous allons donc analyser le paysage du parc de l'Arrou afin de montrer l'occupation du sol et donc les espaces d'appropriation possibles pour les usagers.

Le parc de l'Arrou correspond au vallon de l'Arrou, ruisseau aujourd'hui canalisé en souterrain depuis le lac de la Pinçonnière (voir précédemment). Le ruisseau de l'Arrou a façonné la silhouette actuelle de la ville, en creusant son lit dans le plateau calcaire de Beauce pour rejoindre la Loire. Le vallon de l'Arrou fait donc le lien entre deux éléments importants du paysage blésois : la forêt et la Loire.

Le parc fait quarante-cinq hectares, il se distingue donc assez facilement dans le paysage urbain blésois et représente une respiration pour la ville. Le parc de l'Arrou est uniquement accessible aux piétons et deux roues non motorisées. La lecture du paysage passe surtout par le regard. Nous avons donc établi une carte d'occupation des sols (carte 3).

L'occupation du sol au Parc de l'Arrou à Blois



-  Lac
-  Bois
-  Herbes hautes
-  Pelouses
-  Potager
-  Zones et voies minéralisées

Source : IGN 2012- Geoportail, cadastre de la mairie de Blois
Réalisation personnelle

Carte 3 : L'occupation du sol au parc de l'Arrou à Blois

Nous pouvons observer deux entités bien distinctes séparées par une route. La partie Ouest est la plus ancienne, elle se compose de bois, de quelques pelouses et surtout d'un lac, celui de la Pinçonnière (image 2 et 3). La partie Est est en revanche beaucoup moins boisée et se compose essentiellement de pelouses ponctuées d'herbes hautes. A l'intérieur du parc, nous pouvons observer des sentiers, plus ou moins bien tracés, qui invitent à la promenade. L'immensité verte du vallon est parsemée de boisements et fourrés, qui viennent fermer l'horizon et attirer le regard, invitant à découvrir ce qu'il y a plus loin. Le côté Ouest du parc est très aménagé. En effet, nous pouvons observer en nous rendant sur place de nombreux petits pontons en bois autour du lac où s'activent de nombreux pêcheurs ainsi que de nombreux bancs, tables de pique nique, poubelles, une buvette... Il y a aussi deux aires de jeux aménagés pour les enfants et un parcours de santé. Le lac de la Pinçonnière, dans cette partie Ouest, est un espace très fréquenté qui façonne le paysage de ce parc. Ce plan d'eau, d'origine anthropique, attire de nombreux pêcheurs de la commune mais aussi des promeneurs venus apprécier la qualité paysagère de cet espace grâce à un cheminement tout autour.



Image 3 : Le lac de la Pinçonnière, 1 novembre 2013

Lorsque nous nous promenons dans le parc de l'Arrou, nous pouvons voir un contraste entre un espace de verdure et l'urbanisation aux alentours (quartiers de Quinière, Pinçonnière, Croix-Chevalier) surtout dans la partie Est. Cette partie a fait l'objet d'un programme d'aménagement récent et elle est donc aujourd'hui peu aménagée (pas de bancs, poubelles, etc...) même si une aire de jeux pour enfants vient d'être installée. Selon les responsables du service « parcs et jardins » de la ville, l'ensemble des franges de la partie Est sont à traiter afin de constituer un tout cohérent et homogène face à l'urbanisation tout autour. Aussi, le caractère moins entretenu et jardiner qui correspond peu à l'image traditionnelle du paysage d'un parc urbain doit être intégré par les populations grâce à un travail de communication. De plus, des aménagements sont prévus afin d'améliorer l'accessibilité dans cette partie comme des aires de stationnement. La ferme de Brisebarre et la maison du parc situées en bout de parc, donc assez excentrées, permettent la possibilité d'une location de salle. Aussi, la maison du parc accueille les classes et les centres aérés à travers différentes activités ludiques en relation avec le parc et une éducation à la nature avec la constitution d'un potager entretenu par les enfants.

L'avenue de la Pinçonnière, frontière physique bien visible sur la carte 3, marque une véritable coupure entre le lac de la Pinçonnière et la partie Est du parc de l'Arrou. Le tunnel présent, permettant de relier ces deux parties, est peu engageant selon M. Richard, du service « parcs et jardins », c'est pour cela qu'il convient de constituer une traversée agréable et lisible entre ces deux espaces (comme la construction d'un pont).

Ce paysage de nature peut s'analyser à différentes échelles car le parc de l'Arrou à vocation d'espace vert de proximité pour les quartiers riverains, d'espace structurant à l'échelle de la ville mais aussi de grand parc pour l'agglomération blésoise.

Les paysages sont d'abord des représentations de l'espace qui prend sens sous les regards humains (Donadieu, 2005). Lynch dit que la ville est un

produit perçu. La vue, en particulier, permet à notre esprit de composer une image avec laquelle nous reconnaissons les éléments du paysage, les décodons et les interprétons.

II] Les citadins dans ce « lieu de nature »

Une demande sociale de nature et de paysage, mais aussi de qualité du cadre de vie, est présente au sein des parcs urbains.

Que l'on s'adresse aux citadins, aux élus, aux divers acteurs intervenants en milieu urbain (élus, urbanistes, usagers...), la nature dans la ville fait l'objet de perceptions et de représentations convergentes sur certains points, différentes sur d'autres. Si le besoin de nature du citadin est incontestable, les attentes des usagers diffèrent probablement selon les représentations (Reygrobelle, 2007).

1) Nature et représentations

La manière dont est perçue la nature ainsi que ces représentations sont inégales selon les usagers. Cela dépend de leur sens mais surtout de leur sensibilité et de leur vécu.

a- L'impact des sens humains sur les perceptions

L'œil humain effectue un balayage rapide des espaces et s'arrête sur des points d'accrochage, c'est à dire des éléments dynamisant l'espace. Plus l'individu sera éloigné d'un objet, plus il paraîtra petit. Plus le nombre d'informations augmente, moins l'observateur est capable de percevoir chaque détail.

L'odorat ou l'évocation des senteurs ne peut pas laisser un usager indifférent. Les odeurs nauséabondes entraînent la dévalorisation d'un paysage qui dans un premier temps serait apparu agréable dans une approche visuelle. Inversement, un végétal libérant un parfum agréable peut influencer favorablement la perception d'un lieu (Larcher et Gelgon, 2000).

Les bruits peuvent aussi favoriser la modification d'une ambiance.

Grâce à tous ces sens, l'homme va se référer à des situations en lien avec sa culture, son passé. Ces références peuvent correspondre donc à son passé (culture personnelle, visions ou odeurs ayant marqué la vie de l'individu..) et à son présent (milieu socioprofessionnel, état d'esprit du moment...). De même pour le choix des couleurs qui s'avère être tout en art avec une recherche d'harmonie, de symbolique...

Le parc de l'Arrou est un lieu ouvert dans la ville, il rompt la densité des constructions, ménage d'autres perspectives : le ciel s'élargit, les immeubles n'apparaissent qu'entre les feuilles. Le parc n'efface pas les bruits de la ville, mais les atténue, les repousse. Le « morceau » de nature inséré dans la ville a une surface limitée ; cette nature est artificielle, fabriquée, ordonnée, contenue. Elle est néanmoins faite de végétaux, arbres, fleurs, herbes, qui sont profondément différents des autres productions urbaines. « L'odeur de la terre, l'ombre des arbres et surtout la fraîcheur du lac en été ne se retrouvent pas ailleurs dans la ville » selon certains usagers. La pluie, la lumière, les saisons, mais aussi les promeneurs en font un spectacle permanent, créent une ambiance qui valorise le quartier. Cela permet donc

une certaine fréquentation et appropriation de cet espace vert qui attise nos sens.

b- La place de la nature chez les usagers en fonction des représentations

Les citoyens d'aujourd'hui sont de plus en plus demandeurs d'espaces verts. Cela permet notamment une rupture avec la ville et un nouveau contact avec la nature. Les représentations sociales peuvent être définies comme des représentations interactives d'un sujet avec autrui et son environnement, transformant le réel en une réalité sociale commune (Moscovici, 2001).

Les usagers interrogés ont vécu à la ville ou à la campagne durant leur enfance (figure 4) mais pour presque 73% d'entre eux, ils ont le sentiment d'avoir grandi en contact avec la nature (figure 5).

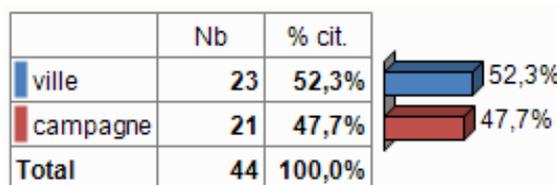


Figure 4 : Où les usagers ont-ils passé leur enfance ?

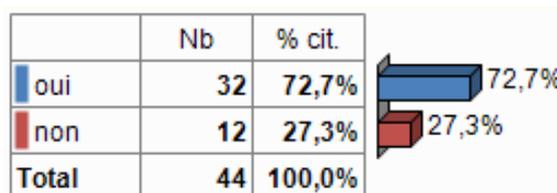


Figure 5 : Ont-ils eu l'impression de l'avoir passé au contact de la nature ?

Nous avons également demandé aux usagers comment ils jugent la place de la nature au travers des espaces verts (figure 6).

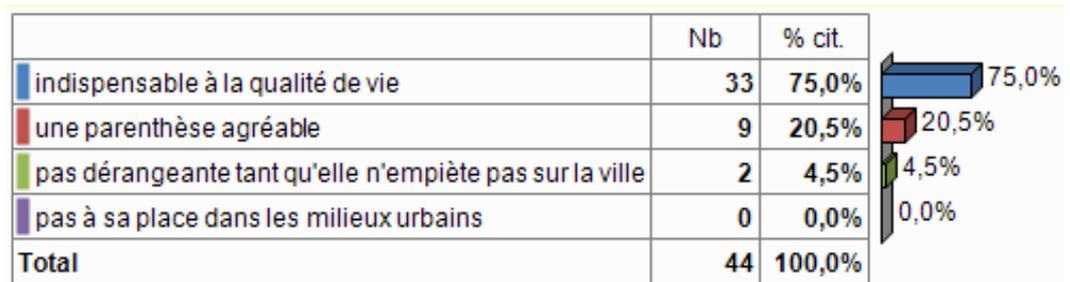


Figure 6 : La place de la nature selon les usagers

Pour beaucoup des usagers (75%), la nature est indispensable à la qualité de vie. En effet, cela reflète bien l'engouement pour la nature des citoyens, c'est principalement ce que viennent chercher les usagers de ce parc en le fréquentant. Les propos d'un homme d'une trentaine d'années reflètent le sentiment général : « s'éloigner de la ville pour mieux apprécier la nature dans de grands espaces verts ».

En ce qui concerne la faune, les usagers, selon les enquêtes effectuées, sont favorables à l'unanimité à la présence d'animaux (tels que les lapins, canards, oiseaux ou autres..) dans les parcs urbains. En revanche, la peur des chiens pour un certain nombre d'usager est importante. Ces derniers veulent donc que cet animal soit tenu en laisse et que ses déjections soient ramassées. La ville doit en outre permettre au citoyen de vivre avec son animal de compagnie et lui laisser la possibilité de se promener avec dans les espaces verts, car cela joue aussi un rôle social (Reygrobelle, 2007).

Nous pouvons observer, grâce au tableau 1, que la sensibilité à la nature est liée au sentiment des usagers d'avoir grandi dans la nature. Cela concerne plus de 68% des individus interrogés.

enfance nature (ligne) / sensibilité nature (colonne)	oui	non	TOTAL
oui	68,2%	4,6%	72,7%
non	20,5%	6,8%	27,3%
TOTAL	88,6%	11,4%	

Tableau 1 : Le rapport entre enfance dans la nature et leur sensibilité à cette dernière

Afin de faire le lien entre le lieu de vie et le sentiment de nature, mais aussi avec le sentiment face à la nature en ville, ainsi que la sensibilité et le besoin d’être dans la nature, nous avons établi une AFC (Analyse Factorielle des Correspondances) et donc constitué trois catégories d’usagers face à la nature (figure 7).

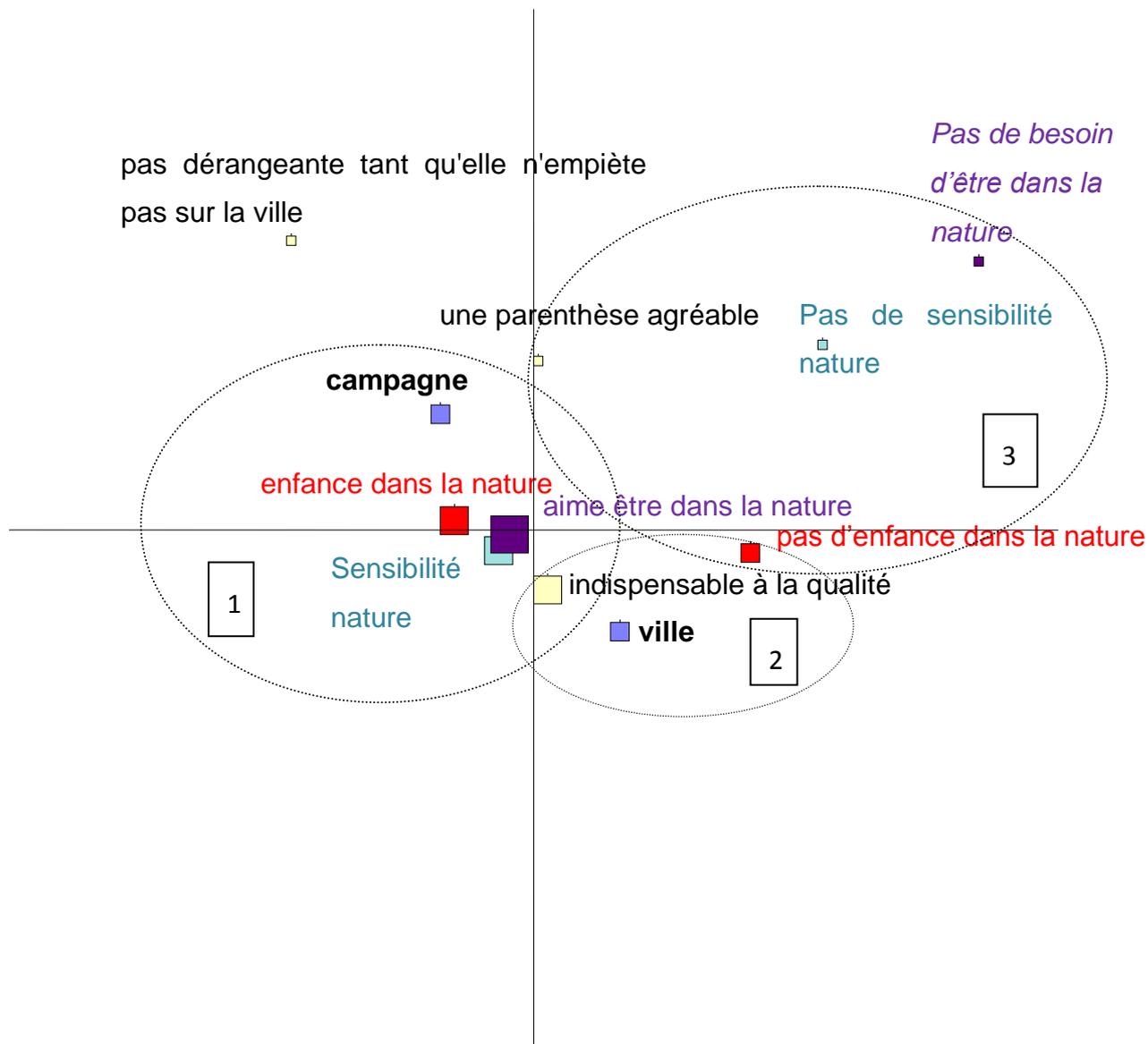


Figure 7 : AFC des variables enfance (ville ou campagne), enfance nature, sentiment nature en ville, sensibilité nature, besoin d'être dans la nature

Nous pouvons observer que plusieurs catégories se distinguent au sein de cette AFC. La première considère que les individus qui ont passés leur enfance à la campagne, donc dans la nature, aiment être dans la nature et sont très sensibles à cette dernière qu'ils considèrent indispensable à leur qualité de vie. Cela est aussi valable pour certains des usagers du parc nés en ville, même avec une enfance parfois loin de la nature (cat. 2). D'autres usagers, qui n'ont

peu d'enfance au contact de la nature, ne sont pas sensibles et n'ont pas forcément besoin d'être au contact de cette dernière, c'est souvent pour eux seulement une parenthèse agréable (cat. 3). Ces catégories montrent bien que la notion de représentation peut être liée à la culture, l'éducation et le mode de vie, en l'occurrence dans ce cas, face à la nature.

Nous pouvons donc voir que les usagers s'approprient la nature différemment selon leur mode de vie, leur vécu et leur sensibilité.

2) Une demande sociale pour une éducation à l'environnement

Quand nous parlons de nature aux usagers du parc de l'Arrou, l'éducation à l'environnement revient souvent mais c'est également un des nouveaux objectifs du parc depuis les années 2000 suite à l'aménagement de la partie Est et aux nouvelles préoccupations environnementales. En effet, la maison du parc et la ferme de Brisebarre sont des structures d'accueil spécialement utilisées à cet effet.

L'éducation à l'environnement et au développement durable vise « à diffuser des connaissances et des valeurs, à promouvoir des comportements et à développer des compétences nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes liés à la vie humaine dans l'environnement, et au maintien (ou à la restauration) de la qualité de l'environnement » (Planète écologie, 2010).

a- Que faut-il entendre par éducation à l'environnement ?

L'éducation à l'environnement date de la conférence des Nations Unies de Stockholm en 1972. Celle-ci a placé les jeunes en première ligne en matière de défense de l'environnement, elle évoquait clairement la mission de l'école dans ce domaine : «il convient d'établir un programme éducatif international d'enseignement interdisciplinaire, scolaire et extra scolaire, relatif à l'environnement, (...) en vue de faire connaître à tous l'action simple qu'ils pourraient mener dans les limites de leurs moyens, pour gérer et protéger l'environnement» (UNESCO, 2002).

L'éducation à l'environnement apparaît ensuite en France dans la circulaire de 1977 ayant pour objectif de développer chez l'enfant une attitude d'observation, de compréhension et de responsabilité à l'égard de l'environnement.

En France, au début des années 1990, deux tendances s'affirment (Fernandez, 2005) :

- «l'éducation pour l'environnement» qui est considérée comme un moyen pour responsabiliser les acteurs sociaux afin qu'ils se transforment en écocitoyens. C'est aussi le moyen de connaître la nature, de comprendre sa complexité. Elle invite au respect de l'environnement et à l'action pour un développement durable.

- «l'éducation par l'environnement» qui considère l'environnement comme un moyen éducatif qui, par l'intérêt et la richesse qu'il suscite, permet de travailler sur de nombreuses thématiques. La confrontation de l'individu avec la réalité a pour objectif l'épanouissement des personnes et la formation chez l'enfant du modèle actuel de l'écocitoyen.

Au-delà d'une éducation « au sujet de, à, dans, par ou pour » l'environnement, nous pouvons voir que l'objet de l'éducation relative à l'environnement est notre relation à l'environnement. En effet, selon l'UNESCO, l'éducation relative à l'environnement « n'est pas qu'un outil de

résolution de problèmes ou de gestion environnementale. Il s'agit d'une dimension essentielle de l'éducation fondamentale qui concerne une sphère d'interactions à la base du développement personnel et social : celle de la relation au milieu de vie, à cette maison de vie partagée ».

Les concepts de «citoyenneté» et de «développement durable» prennent de plus en plus d'importance depuis une dizaine d'années : l'éducation à l'environnement est progressivement remplacée par «l'éducation à l'environnement pour un développement durable».

b- L'éducation à l'environnement selon les usagers du parc de l'Arrou

L'interrogation du ressenti face à la végétation en milieu urbain constitue un exercice délicat, car il suppose de prendre en compte des éléments aussi variés que subjectifs. Ce ressenti se définit par le fait d'éprouver une émotion, une sensation... Soit parce que la perception de l'espace vert est particulière à la pratique réalisée (la perception change selon que l'on est en train de courir, de marcher ou en position allongée sur l'herbe par exemple), soit parce que la présence d'autres usagers influe sur l'ambiance de l'espace vert (cris d'enfants ou zone calme), le ressenti est difficile à cerner et à recueillir auprès des usagers. De plus, il peut être compliqué pour l'enquêteur d'interpréter le discours de l'interrogé. Évidemment, nous supposons que les personnes n'appréciant pas la nature et les espaces verts en général ne s'y rendent pas et donc ne concernent pas l'enquête effectuée.

Hormis certains usagers qui n'avaient pas d'avis sur la question de l'éducation à l'environnement (huit sur quarante-quatre), la quasi-totalité des individus, quelque soit leur âge ou leur catégorie sociale, prône l'importance et la fonction essentielle de l'éducation à l'environnement. Les usagers disent que « c'est une chose indispensable et importante pour l'avenir ». Certains

soulignent que « cela concerne toutes les générations » mais la majorité parle des enfants. Il faut, selon eux, « apprendre aux enfants le tri des déchets, le respect de l'environnement aussi bien à l'école qu'à la maison ». Beaucoup reconnaissent que la cause environnementale est aujourd'hui de plus en plus développée (également avec l'aide de reportages télévisés) et étudiée à l'école. Certains soulignent que « quelques parents n'éduquent pas assez leurs enfants à l'environnement » tandis que d'autres regrettent que cela ne leur ait pas été enseigné. Une part importante des interrogés soulignent le manque d'éducation à l'environnement de certains jeunes et espèrent le développement de cette cause. Au sein du parc, certains usagers aimeraient la présence de panneaux explicatifs pour apprendre la faune et la flore.

Aussi, il existe la maison du parc que peu de personnes interrogées dans le parc connaissent. Peu d'enfants fréquentent cet espace avec leurs parents ou s'y rendent avec leur classe. Pourtant, le développement des activités liées à la ferme de Brisebarre est le point de départ des animations à caractère pédagogique sur le site comme par exemple la création d'un potager dans le cadre des ateliers de jardinage pour les enfants et les adultes. La richesse écologique du site sert donc de support à quelques animations pédagogiques mais la communication sur cette possibilité d'éducation à la nature est faible.

Derrière la nature, pour le citoyen, il y a l'idée d'une représentation positive et hédoniste, associant la nature au bien-être et à la qualité de vie. Des sentiments naturalistes s'expriment pour conserver ou protéger le milieu naturel. Il y a aussi un nouveau besoin de sports et d'expression corporelle collective. Les espaces verts tentent donc de s'adapter aujourd'hui à ces nouvelles dimensions.

3) Le parc de l'Arrou : un lieu de promenade et de préservation de la nature

D'après les études effectuées au sein du parc de l'Arrou. Les individus interrogés ont pu donner leur avis sur des critères généraux présents dans la plupart des grands parcs urbains. Chaque usager interrogé a donné une note à propos de différents critères : sociaux, environnementaux ou liés à l'aménagement du parc. Cette notation permet d'évaluer le ressenti des usagers dans le parc de l'Arrou à travers leur pratique et surtout leur appropriation d'un espace vert. Les notes variaient de 1 (si le ressenti est mauvais) à 5 (le meilleur ressenti possible) et elles ont été calculées pour donner une note moyenne quelque soit l'âge, le sexe ou la catégorie sociale des usagers. Ces notes moyennes ont ensuite été regroupées sous la forme d'un tableau et rangées par ordre décroissant (voir tableau 2 ci-dessous).

<u>Pensez-vous que le parc permet/est fait pour ?</u>	<u>Note moyenne/5 (selon les usagers interrogés)</u>
se promener	4,3
préserver la nature	3,8
apprécier le paysage	3,7
éviter le bruit	3,7
faire du sport	3,6
offrir des aires de jeux	3,5
se donner rdv	3,5
échapper à la pollution urbaine	3,4
être à l'abri de la foule	3,4
faire des rencontres	3,2
rêver	3,1
une éducation à la nature	2,8
note moyenne des différents critères	3,5

Tableau 2 : Le ressenti des usagers du parc de l'Arrou selon des critères environnementaux, sociaux et d'aménagement

Nous pouvons observer que le parc est avant tout, pour les usagers, un lieu de promenade et de préservation de la nature (avec des notes élevées) qui sont les critères universels d'un grand parc urbain. Le côté nature ressort aussi par le fait que les usagers admirent le paysage et ressentent le calme et l'apaisement. Les usagers apprécient également les divertissements que procurent le parc de l'Arrou notamment grâce aux aménagements sportifs et aux aires de jeux. La note la moins bonne (en dessous de la note médiane de 3) concerne l'éducation à la nature. En effet, malgré un parc vu comme un lieu de protection de la nature, les usagers mettent en valeur le peu d'éducation à la nature que procure le parc.

Mais nous pouvons donc en conclure que l'appropriation du parc de l'Arrou, dans les critères environnementaux, d'aménagement ou sociaux, est plus que positive car les critères évalués semblent correspondre aux pratiques des usagers. Nous pouvons donc en conclure que l'hypothèse formulée au préalable, disant que les usagers s'approprient de manière positive un espace vert quand il répond aux attentes et aux besoins de ces derniers, est validée.

Synthèse

Nous pouvons considérer selon les réponses des usagers que la végétation urbaine rend la ville supportable. Se retrouver au milieu de la végétation permet de retrouver le contact de la nature et d'effacer de son esprit les aspects jugés les plus négatifs de la ville (stress, bruit, agitation). L'espace vert se définit alors en termes de calme, de lutte contre le bruit, de détente, etc. Pour la plupart des usagers, « fréquenter un parc permet de se ressourcer, de s'aérer ».

Aussi, la majorité des personnes interrogées associent l'espace vert à : « la rupture avec la ville ». À cela, il faut adjoindre le parc comme un lieu de rencontre et d'activités ludiques. Mais la volonté de « prendre l'air » reste la

principale raison de la venue dans le parc. Se ressourcer, se distraire, faire du sport exprime aussi une idée de changer d'ambiance. Hormis sa proximité, l'espace vert offre également la possibilité d'oublier sa citadinité pour un temps très court. Si fuir, cacher et faire oublier la ville est une conception extrêmement répandue, elle se caractérise aussi par sa brièveté. En effet, le souhait est de « quitter le milieu urbain pour un temps ». L'espace vert est donc une échappatoire pour le citoyen afin de bénéficier d'une pause dans la dynamique de la ville, mais aussi peut-être dans son emploi du temps professionnel ou familial. Substituer la ville aux sens (vue, ouïe, odeur) suppose une certaine superficie en mesure d'offrir des proximités quotidiennes avec la nature apte à créer des ambiances et à induire des usages diversifiés.

Nous ne pouvons pas dissocier la pratique, le discours et la représentation. Bonardi et Roussiau (1999) disent qu'« ils forment un tout. Il serait tout à fait vain de chercher à savoir si c'est la pratique qui produit la représentation ou l'inverse. C'est un système ». C'est pour cela qu'il est intéressant d'étudier les représentations du parc en les associant aux usages des populations dans cet espace. En effet, nous pouvons dire que les perceptions et les représentations influent sur les pratiques et fréquentations des usagers, c'est donc sur ces derniers points que se penchera notre étude.

PARTIE 3 : ENTRE FREQUENTATIONS ET PRATIQUES



Image 4 : Une aire de jeux pour enfants très fréquentée, 23 février 2014.

I] La fréquentation des usagers

« Trois français sur quatre fréquentent de façon périodique ou quotidienne, les espaces verts de leur commune » (Long et Tonini, 2012).

Les parcs urbains sont ainsi très attractifs, et ce, pour différentes raisons : soit pour s'aérer, prendre l'air, se promener, soit pour y exercer une activité récréative. Leur attractivité va dépendre de plusieurs facteurs comme sa taille (plus la surface du parc sera importante, plus le parc sera attractif pour des usagers venant de loin), sa qualité environnementale (entretenu ou plus sauvage), son degré d'ouverture/de densité de végétation, son entretien, son accessibilité (temps de parcours acceptable pour l'utilisateur depuis son domicile ou son lieu de travail), les équipements et aménagements récréatifs offerts... Ces critères d'attractivité vont également avoir une influence sur le type d'utilisateurs du parc (Bjerke et al., 2006). Aussi ces critères d'attractivité vont agir sur la fréquentation. Mais la proximité joue également un rôle. La fréquentation peut donc être différente selon les individus mais aussi dans le temps et dans l'espace.

1) Le choix d'un parc par sa proximité et son attractivité

La fréquentation peut être liée à la proximité mais aussi au lieu résidence et à l'attractivité du parc. Ces critères font donc le choix d'une fréquentation plus ou moins régulière.

a- La proximité

Dans le tableau 3, nous pouvons voir que plus de deux tiers des usagers du parc habitent à proximité, soit vingt-sept individus sur les quarante-quatre interrogés. Sur ces vingt-sept usagers habitant près du parc, une grande majorité (vingt-trois individus) affirme que la présence de ce dernier à proximité de leur lieu de résidence ne fut pas un critère de choix lors de l’emménagement dans cette dernière mais pour beaucoup (dix-huit usagers), cela participe aujourd’hui à une qualité de vie meilleure.

	oui	non	total
usagers habitant à proximité du parc (moins de 1,5 km)	27	17	44
parc comme critère de choix lors de l'emménagement	4	23	27
amélioration de la qualité de vie d'habiter près du parc	18	9	27

Tableau 3 : Usagers et proximité

Habiter à proximité d’un espace vert, selon les usagers du parc de l'Arrou, est un avantage certain. En effet, la plupart des usagers évoquent la possibilité de profiter à tout moment d’un lieu de détente sans utiliser sa voiture ou un autre moyen de transport. Les espaces verts de proximité donnent l’impression d’un cadre de vie apaisant et hygiénique selon certains usagers qui se sentent « vivre dans un milieu protégé, aéré, non pollué au sens large », et d'autres disent « vivre avec du calme et de la verdure à proximité ». Ils améliorent le paysage urbain, donnent des satisfactions d’ordre esthétique : « une ville aérée par les espaces verts, ça empêche une trop grande densité ». De plus, selon certains usagers, la présence d’un espace vert crée un effet de sociabilité dans le quartier.

Nous pouvons observer que la proximité est liée à la fréquentation. Cela se confirme avec les résultats des études menées (tableau 4).

<u>nb de fois / proximité</u>	<i>oui</i>	<i>non</i>	<i>TOTAL</i>
<i>plus de 3 fois par semaine</i>	<u>22,7%</u>	9,1%	<u>31,8%</u>
<i>une à deux fois par semaine</i>	<u>18,2%</u>	6,8%	<u>25,0%</u>
<i>une à deux fois par mois</i>	<u>15,9%</u>	9,1%	<u>25,0%</u>
<i>très rarement</i>	4,6%	<u>13,6%</u>	18,2%
<i>TOTAL</i>	<u>61,4%</u>	38,6%	

Tableau 4 : Fréquentation et proximité

La proximité révèle une plus forte fréquentation. Nous pouvons voir que les usagers habitant les quartiers riverains fréquentent majoritairement plus de trois fois par semaine le parc de l'Arrou.

Aussi, pour tous les usagers (qui résident aussi bien à proximité ou non), le parc est un lieu très accessible (tableau 5).

<u>transport / proximité</u>	<i>oui</i>	<i>non</i>
<i>voiture</i>	20,5%	<u>36,4%</u>
<i>deux roues</i>	4,6%	2,3%
<i>transport en commun</i>	0,0%	<u>4,6%</u>
<i>marche à pied</i>	<u>47,7%</u>	2,3%

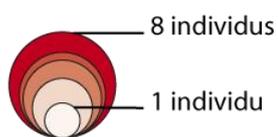
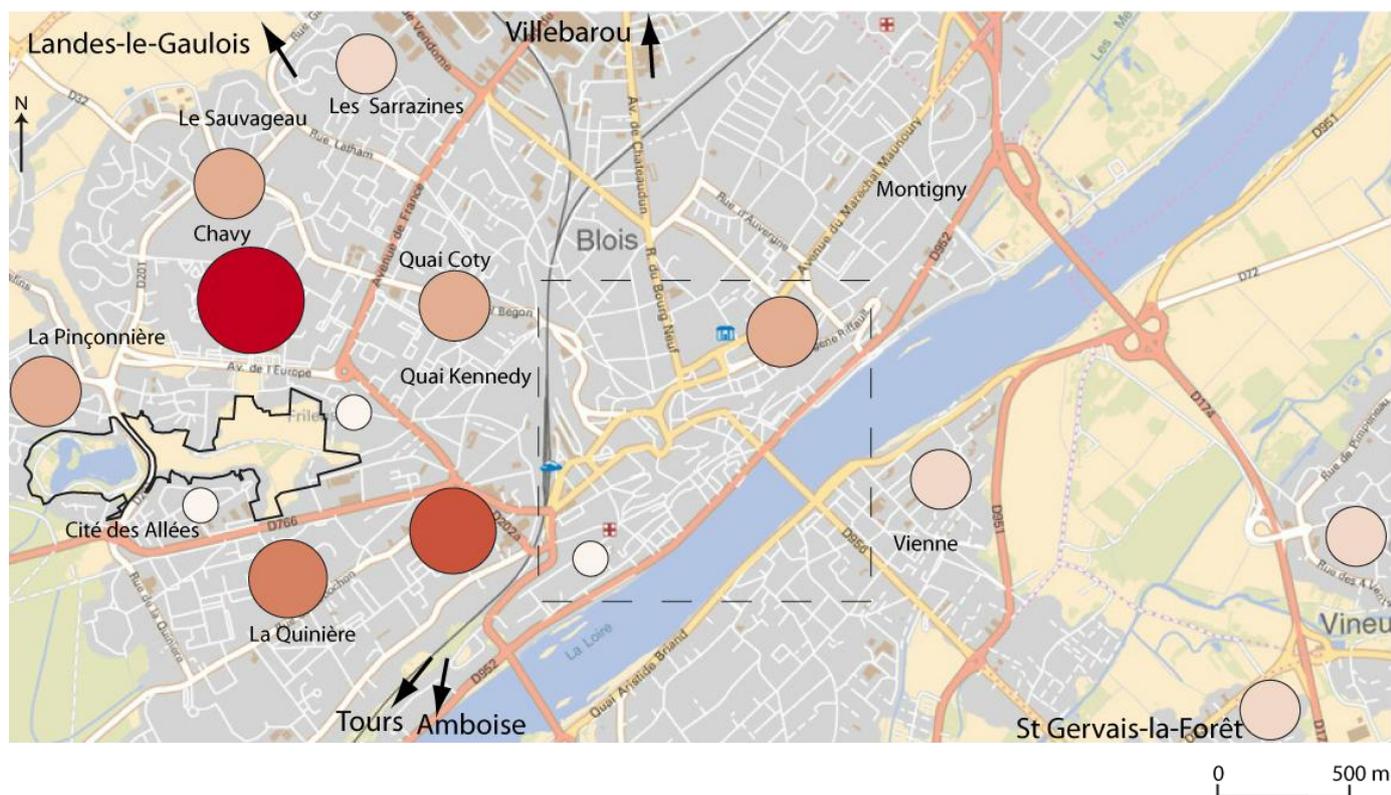
Tableau 5 : Moyen de transport et proximité

Ce tableau nous permet d'évaluer la proximité en fonction du moyen de transport choisi pour venir au parc de l'Arrou. En effet, nous pouvons observer que ceux qui n'habitent pas à proximité du parc, font le choix d'y venir en voiture (36%) ou en transport en commun pour la majorité. En revanche, ceux qui n'habitent pas loin du parc y vont pour la plupart à pied (voire en vélo pour certains).

b- Le lieu de résidence et le type d'habitation

Nous avons interrogé les populations usagères du parc de l'Arrou sur leur lieu de résidence, plus précisément le quartier où ces derniers habitent. Nous avons ensuite effectué une carte (carte 4) avec les résultats obtenus sur le terrain.

Le lieu de résidence des usagers interrogés dans le parc de l'Arrou



→ un individu habitant en dehors de la carte

La Quinière quartier de Blois

St Gervais-la-Forêt autre ville d'où viennent les usagers

□ parc de l'Arrou

┌ ─┴─┐ centre ville

Sources : IGN 2012- Geoportail, IGN 2009 et enquêtes de terrain
Réalisation personnelle

Carte 4 : Le quartier de résidence des usagers du Parc de l'Arrou

Nous observons donc que les usagers fréquentant le parc de l'Arrou sont des populations habitant principalement à proximité (cela confirme les statistiques concernant la proximité, vu précédemment). Les usagers habitant la ZUP de Blois sont largement représentés (rond rouge) mais également ceux des quartiers Quinière, Pinçonnière ou encore Chavy. Certains usagers viennent de quartiers plus excentrés tels que les Sarrazines, la Vienne ou le centre ville. Quelques usagers, beaucoup moins nombreux, habitent d'autres villes comme Saint Gervais-la-Forêt, Landes-le-Gaulois ou encore Tours. Ces usagers justifient cette venue par le fait de rendre visite à de la famille, des amis, de passer une après-midi à la pêche avec eux... Le parc de l'Arrou attire donc des Blésois habitant pour la plupart à proximité mais tente aussi de faire venir des populations des villes des alentours grâce notamment à des activités telles que la pêche ou la promenade.

Nous nous sommes ensuite intéressés au lien entre la fréquentation des usagers et leur type d'habitation, c'est-à-dire en fonction de si ils vivent en appartement ou en maison (tableau ci-dessous).

nb de fois / type habitation	appartement	maison	TOTAL
plus de 3 fois par semaine	20,5%	11,4%	31,8%
une à deux fois par semaine	9,1%	15,9%	25,0%
une à deux fois par mois	11,4%	13,6%	25,0%
très rarement	4,6%	13,6%	18,2%
TOTAL	45,5%	54,6%	

Tableau 6 : Le type d'habitation et la fréquentation

Nous pouvons observer que les usagers habitant en appartement sont des individus qui viennent très régulièrement au parc (plus de trois fois par semaine), plus que ceux habitant dans une maison qui se rendent au parc un peu moins régulièrement. Mais la différence est peu significative. Nous pouvons donc en conclure qu'il n'y a pas de lien direct entre la fréquentation et le type d'habitation où vivent les usagers.

Mais nous pouvons aussi nous demander si le lieu de résidence a une incidence sur l'activité pratiquée (tableau 7 et figure 8).

activité pratiquée / type d'habitation	appartement	maison	TOTAL
promenade	40,9%	34,1%	75,0%
sport	9,1%	20,5%	29,6%
lecture	4,6%	2,3%	6,8%
contemplation du paysage	15,9%	6,8%	22,7%
pique-nique	4,6%	2,3%	6,8%
surveillance des enfants	0,0%	6,8%	6,8%
buvette	11,4%	4,6%	15,9%

Tableau 7 : Le type d'habitation et l'activité pratiquée

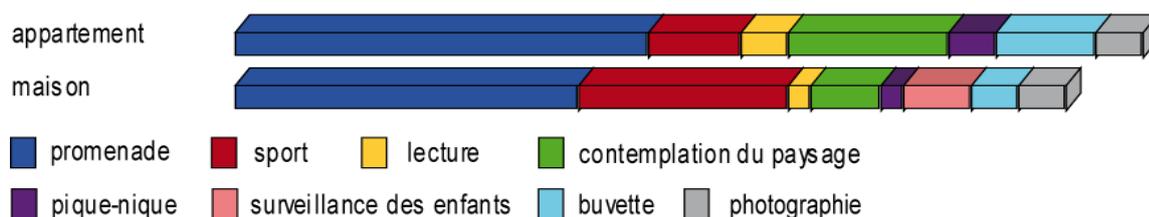


Figure 8 : Le type d'habitation et l'activité pratiquée

D'après les résultats, le lieu de résidence (maison ou appartement) a peu d'influence sur les activités pratiquées dans le parc. Que les usagers habitent en appartement ou en maison, ils utilisent le parc comme un lieu de promenade. En effet, cette pratique est universelle quel que soit les représentations. En revanche, nous pouvons noter une petite différence concernant la pratique du sport où les usagers, habitant en maison, sont, de loin, majoritaires.

Nous pouvons en conclure que le type d'habitation a peu d'impact sur la fréquentation ou l'activité pratiquée. Pourtant, la présence d'un parc urbain est synonyme d'attractivité pour une commune. En effet, les espaces verts bénéficient d'une très forte connotation positive auprès des citoyens. La présence d'espaces verts est un critère majeur définissant la qualité du cadre de vie d'un territoire.

c- L'attractivité

D'après les réponses aux questionnaires, le parc est un lieu attractif pour différentes raisons (figure 9).

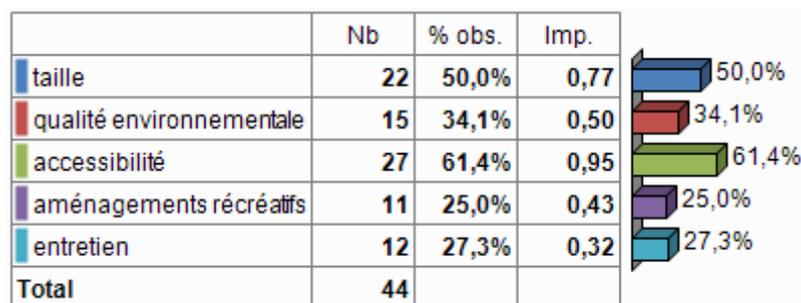


Figure 9 : Les critères d'attractivité du parc selon les usagers

Nous pouvons donc voir que pour les usagers du parc de l'Arrou, ce qui prime et rend attractif le parc est l'accessibilité (à plus de 60%) et la taille (pour 50% des usagers) de ce dernier. En effet, ce dernier critère est important pour « pouvoir s'évader complètement » et « oublier momentanément la ville ».

Les usagers ont, en effet, évoqué le fait que c'est un lieu de nature pas loin de la ville (34%) et facilement accessible. Pour certains, il permet le repos et pour d'autres, de voir ou rencontrer du monde. Pour d'autres usagers (25%),

l'attractivité du parc vient des aménagements tels que les jeux pour enfants ou encore la présence de la buvette, considérée comme lieu conviviale et chaleureux mais aussi de la présence du lac, l'unique plan d'eau autorisé à la pêche au sein de Blois. Ce lac de la Pinçonnière est un lieu agréable et attrayant selon les usagers qui font souvent le tour de ce dernier (voir fréquentation dans l'espace). C'est aussi le point de rendez-vous des pêcheurs du coin. Les nombreux jeux pour enfants sont également un attrait important pour les mères de famille. Pour beaucoup d'usagers, le parc est un atout pour le quartier mais cet espace pourrait être mieux mis en valeur selon certains (minoritaires) avec notamment la mise en place de nouveaux aménagements récréatifs.

Parmi les tendances fortes du ressenti des habitants envers les espaces verts collectifs, la conception d'une nature propre et maîtrisée est très forte. Comme le note Boutefeu (2005), « si le parc est un endroit calme, il est aussi assimilé à un lieu propre sans déchet ni pollution ». En effet, les critères de qualité environnementale et d'entretien apparaissent en effet sans équivoque dans les réponses données par les usagers du parc de l'Arrou. Ces deux critères sont donc essentiels et permettent l'attractivité du parc selon plus de 60% des usagers interrogés.

2) Une fréquentation différente

a- Dans le temps

Nous pouvons observer, dans la figure 10, que la population fréquentant le parc de l'Arrou est plutôt régulière, ce sont des usagers habituels. Peu d'individus exercent une pratique occasionnelle des lieux.

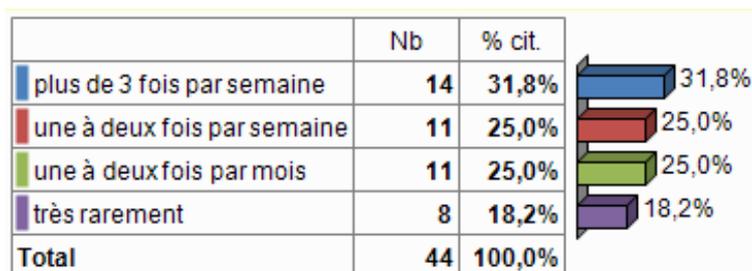


Figure 10 : La fréquentation du parc de l'Arrou

En effet, presque 60% des usagers rencontrés viennent au moins une fois par semaine : 32% des individus viennent plus de trois fois par semaine (soit quatorze usagers sur les quarante-quatre interrogés) et 25% au moins une fois par semaine (soit onze usagers).

Il nous faut également étudier la fréquentation durant la semaine ou la journée (figures 11 et 12).

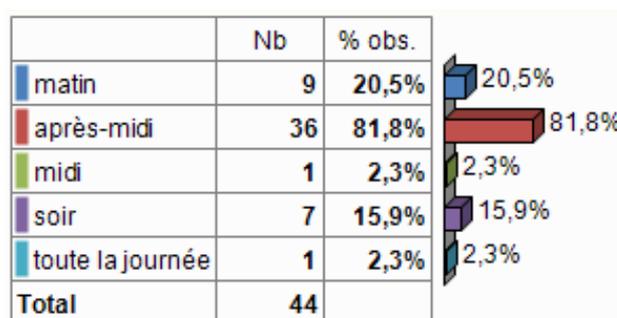


Figure 11 : La fréquentation du parc dans la journée

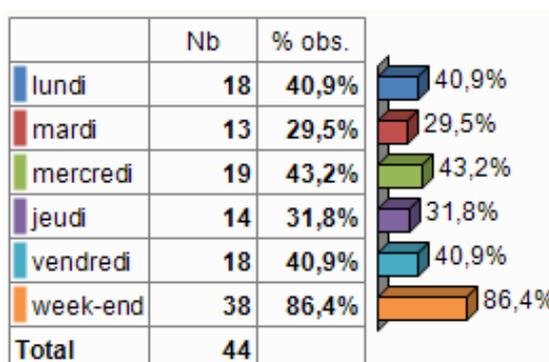


Figure 12 : La fréquentation du parc dans la semaine

Pour les deux tableaux ci-dessus, les interrogés avaient le choix de répondre à différentes modalités. Cela a ensuite été retranscrit en pourcentage selon le total d'individus interrogés (quarante-quatre usagers) qu'ils aient donné une ou plusieurs réponses. Nous pouvons donc constater que la plupart des usagers du parc de l'Arrou s'y rendent l'après midi et viennent en très grande majorité le week-end. Les jours proche du week-end (lundi et vendredi) ont aussi une certaine fréquentation (même si cela équivaut à moins de la moitié) ainsi que le mercredi plus propice aux sorties des enfants.

b- Dans l'espace

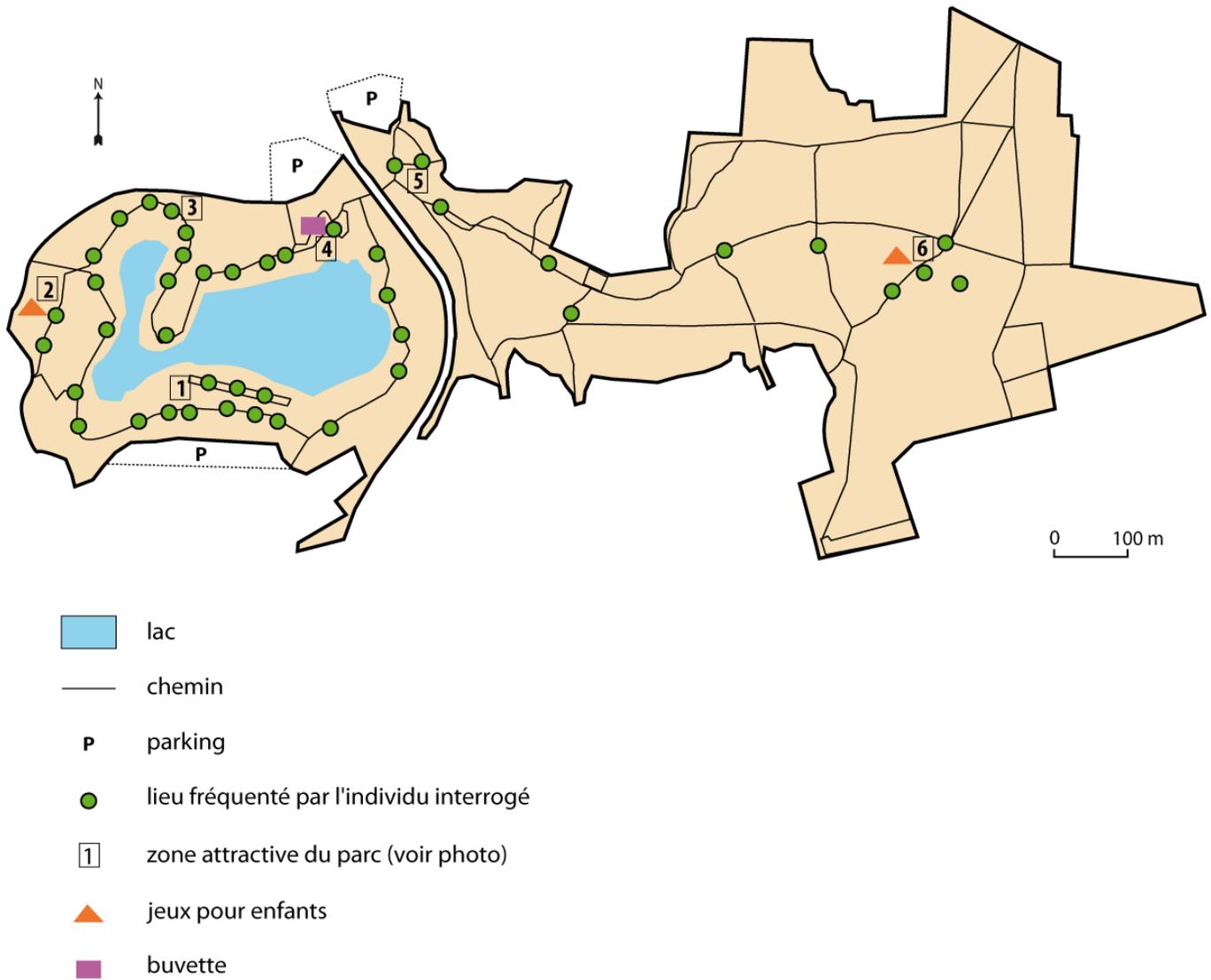
La fréquentation du parc de l'Arrou est également différente dans l'espace. Nous pouvons observer, grâce aux réponses des usagers concernant leur lieu de pratique du parc, que la partie Ouest est de loin la plus utilisée (tableau ci-dessous et carte 5). En effet, plus de 60% ne fréquentent que la partie Ouest, correspondant au lac de la Pinçonnière. Cette dernière, comme indiqué précédemment, est beaucoup plus aménagée que la partie Est du parc (plus récente également) où à peine 10% des usagers pratiquent uniquement cette zone.

Zones de fréquentation des usagers	
Lac de la Pinçonnière	61%
Partie Est	9%
Ensemble du parc	30%
Total	100%

Tableau 8 : Quelle(s) partie(s) du parc les usagers fréquentent-ils?

LA FREQUENTATION DU PARC DE L'ARROU A BLOIS

- lieu de pratique indiqué par les usagers interrogés -



Source : enquête et réalisation personnelle

Carte 5 : La fréquentation du parc de l'Arrou à Blois (selon les enquêtes)



1 : grand ponton pour les pêcheurs, proche du parking



2 : jeux pour enfants (partie Ouest)



3 : tour du lac (pas loin du parcours de santé)



4 : la buvette et ses alentours



5 : séparation des deux parties du parc et parking principal (à côté)



6 : jeux pour enfants (partie Est)

Image 5 : Ensemble de différents lieux assez fréquentés du parc de l'Arrou, le 1 novembre 2013, le 31 janvier et le 23 février

Nous pouvons donc observer sur la carte que de nombreux individus fréquentent la partie Ouest, plus ancienne et plus aménagée avec un lac et des pontons pour la pêche, des jeux pour enfants, une buvette, des chemins de promenade autour du lac... (image 5) mais aussi des parkings de part et d'autre qui encouragent à la pratique de cet espace. Ces espaces de stationnement sont également en prévision autour de la partie Est et des jeux pour enfants ont été installés. Il ne reste plus qu'aux usagers à s'approprier ce nouvel espace et d'en faire un lieu de pratiques quotidien.

Mais la fréquentation est différente également selon les individus, c'est-à-dire selon les classes d'âge et les catégories socio-professionnelles (CSP) des usagers du parc de l'Arrou de Blois.

c- Selon les individus (CSP et classes d'âge)

Plusieurs analyses croisées ont été effectuées pour comparer la fréquentation des différentes tranches d'âge et des CSP. Le premier tableau (tableau 9) permet de mettre en relief la fréquentation des usagers selon leur CSP.

(Les valeurs en rouge correspondent aux valeurs fortes et celles en orange aux valeurs importantes un peu moins élevées).

<u>CSP / nb de fois</u>	+ de 3 fois / semaine	1 à 2 fois / semaine	1 à 2 fois / mois	très rarement	TOTAL
commerçant, artisan	-	4,6%	-	-	4,6%
cadre, prof.intellectuelle.sup.	-	2,3%	6,8%	2,3%	11,4%
employé	2,3%	9,1%	2,3%	9,1%	22,7%
ouvrier	4,6%	2,3%	6,8%	-	13,6%
chômeur	4,6%	2,3%	-	4,6%	11,4%
étudiant	-	-	2,3%	-	2,3%
retraité	20,5%	4,6%	6,8%	2,3%	34,1%
TOTAL	31,8%	25,0%	25,0%	18,2%	

Tableau 9 : La fréquentation du parc de l'Arrou selon les CSP

Nous pouvons observer que les usagers réguliers sont les retraités, ils viennent plus de trois fois par semaine, peut être par le fait qu'ils ont plus de temps pour se promener au parc que les actifs. Beaucoup d'employés et d'ouvriers ont aussi été rencontrés lors de nos enquêtes au sein du parc. Les employés viennent soit régulièrement pour profiter de cet espace vert, y faire du sport, promener leur(s) enfant(s)... ou ne viennent que très rarement, c'est-à-dire quand de la famille vient leur rendre visite par exemple. Les ouvriers, quand à eux, essayent de venir une à deux fois par mois pour faire une promenade ou encore pêcher avec des amis. Les cadres ou encore les

étudiants (très minoritaires) viennent en moyenne une fois par mois surtout pour « changer d'air ». Les artisans rencontrés affirment venir souvent pour faire du sport ou profiter de la buvette.

Nous pouvons aussi mettre en relation l'âge et la fréquentation (tableau 10, figure 13).

<u>classe d'âge / nb de fois</u>	+ de 3 fois / semaine	1 à 2 fois / semaine	1 à 2 fois / mois	très rarement	TOTAL
16-35	2,3%	6,8%	11,4%	4,6%	25,0%
36-60	9,1%	13,6%	6,8%	11,4%	40,9%
60+	20,5%	4,6%	6,8%	2,3%	34,10%
TOTAL	31,8%	25,0%	25,0%	18,2%	

Tableau 10 : La fréquentation du parc de l'Arrou selon l'âge

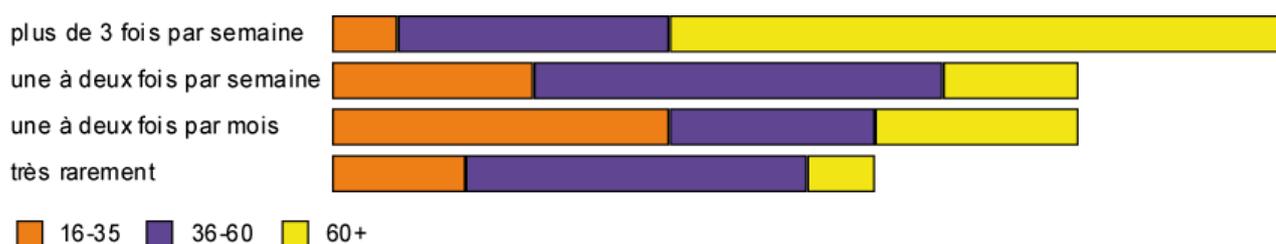


Figure 13 : La fréquentation du parc de l'Arrou selon l'âge (correspond au tableau 7)

En lien avec les CSP, nous pouvons observer que ce sont les personnes d'un certain âge, plus de 60 ans, c'est-à-dire les retraités, qui fréquentent le plus le parc (plus de trois fois par semaine). Les 36-60 ans le fréquentent soit régulièrement, c'est-à-dire toutes les semaines, ou alors très ponctuellement dans l'année. Cela dépend de leur emploi du temps ou s'ils habitent à proximité. Les étudiants ou les jeunes actifs, moins présents dans le parc que

les autres classes d'âge, viennent en moyenne une à deux fois par mois car ils voient, peut être, cet espace comme moins attractif que d'autres dans la ville mais ils disent que « cela permet une sortie différente de temps en temps ».

Le croisement entre l'âge, la CSP et le moment de la venue dans l'espace vert fournit quelques informations intéressantes c'est ce que nous pouvons observer au travers de cette AFC (figure 14).

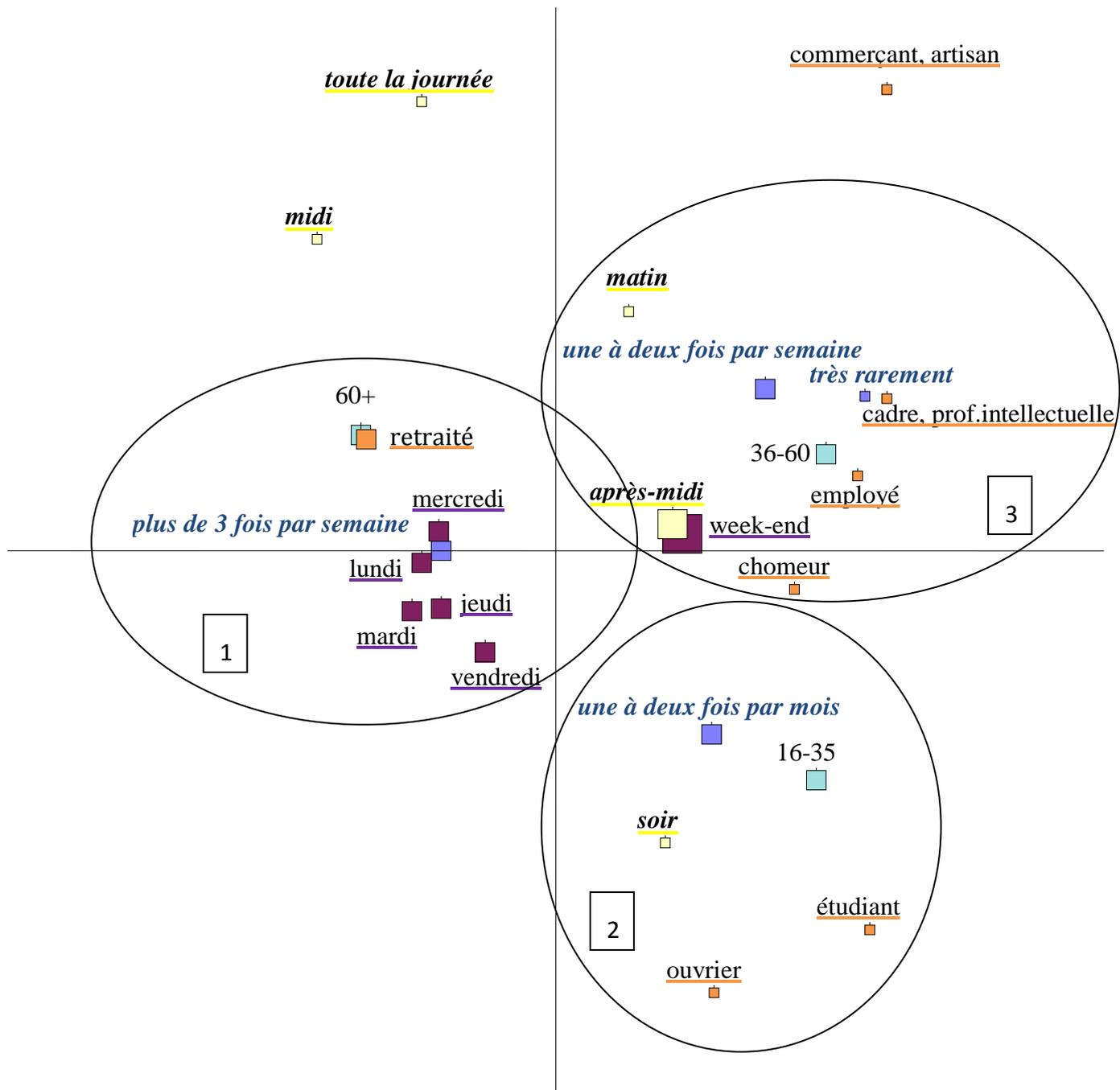


Figure 14 : AFC de la fréquentation (par mois ou semaine, jours et moments de la journée) du parc de l'Arrou selon l'âge et la CSP

Nous pouvons identifier dans cette AFC trois groupes d'usagers ayant une fréquentation particulière.

En effet, nous pouvons constater que les plus de 60 ans retraités (groupe 1) sont des usagers réguliers en venant, pour la plupart, plus de trois fois par semaine au parc. La réalisation d'une promenade à un moment de la journée où il y a moins de monde (pas de risque de bousculement) et quand le parc est plus calme ou pour briser une solitude journalière peuvent être des hypothèses plausibles. Les retraités viennent donc en semaine, peut importe l'heure, tout dépend des usagers : certains ont l'habitude de venir le matin et d'autres l'après-midi.

Le deuxième groupe quand à lui se constitue principalement d'usagers qui viennent au parc de l'Arrou le week-end. En effet, ces populations actives la semaine (c'est-à-dire exerçant une activité professionnelle) ne trouvent le temps pour se rendre au parc que le week-end et en particulier l'après-midi. Ce sont surtout des employés, cadres,... Certains sont des usagers habituels, d'autres y vont pour passer l'après-midi en famille très ponctuellement dans l'année.

Les étudiants ou les ouvriers viennent surtout le soir ou en fin d'après-midi (groupe 3) après leurs cours ou leurs journées de travail. Ils viennent quelques fois par mois afin de faire du sport, se détendre, promener leur chien, ou encore partager un verre entre amis à la buvette.

Les fréquentations du parc peuvent être différentes dans le temps, l'espace et selon les individus mais le fait de fréquenter le parc de l'Arrou permet de rassembler les usagers autour d'une identité sociale commune : la pratique d'un espace ou d'un usage au sein du parc.

II] Un espace diversifié pour les citoyens de Blois

Dans cette étude, l'espace vert est considéré (d'après les travaux de Long et Tonini) comme le support mais aussi le constituant et la conséquence de la pratique. L'espace vert détermine les pratiques qui s'y déroulent et en subit les effets directs et indirects des usagers.

1) Un espace récréatif regroupant différentes pratiques

Le terme « pratique » est associé à celui d' « usage ». La différence dans ce mémoire se fait juste sur le fait que nous parlons d' « usage » lorsque nous mettons l'accent sur l'objet, car c'est lui qui offre des fonctions et des services qui permettent des usages, et nous parlons de « pratique » lorsque nous mettons l'accent sur l'homme (Fauré, 2008). Ce mémoire étant plus centré sur l'homme, nous utiliserons donc plus facilement le terme de « pratique(s) ».

Nous pouvons retenir la définition de pratiques de Lévy et Lussault (2003): « Le terme de pratique renvoie à un mode de vie, au sens où une pratique peut être habituelle, liée à la vie quotidienne : une pratique a souvent une dimension sociétale. Elle résulte de choix plus ou moins conscients, que l'on peut considérer comme sociologiquement déterminé et qui s'exprime par un comportement ».

a- Selon les observations

Nous avons tenté d'établir quelles sont les activités les plus pratiquées dans le parc de l'Arrou à Blois. Des tableaux ont donc été établis et analysés à la suite des observations sur le terrain (tableaux 11-12, et figure 15).

activités		nb individus	%
<u>promenade</u>	marche	72	46,2
<u>sport</u>	jogging	11	7,1
-	parcours de santé	6	3,8
-	pêche	15	9,6
-	jeux de balles, ballon	1	0,6
-	vélo/VTT	7	4,5
-	roller/skate	0	0,0
<u>assis, allongé</u>	sieste/contemplation du paysage	6	3,8
-	surveillance des enfants	17	10,9
-	lecture	1	0,6
-	pique-nique	4	2,6
<u>autres</u>	buvette	16	10,3
-	photographie	0	0,0
Total:		156	100

Tableau 11 : Les activités des individus observées dans le parc de l'Arrou

(Les valeurs en rouge sont les plus importantes, viennent ensuite celles en orange et jaune).

<u>Accompagnement des promeneurs</u>		
avec chien	10	13,5
avec amis	11	14,9
avec enfants	13	17,6
en couple	17	23,0
seul	21	28,4
Total:	72	100

Tableau 12 : De qui sont accompagnés les usagers?

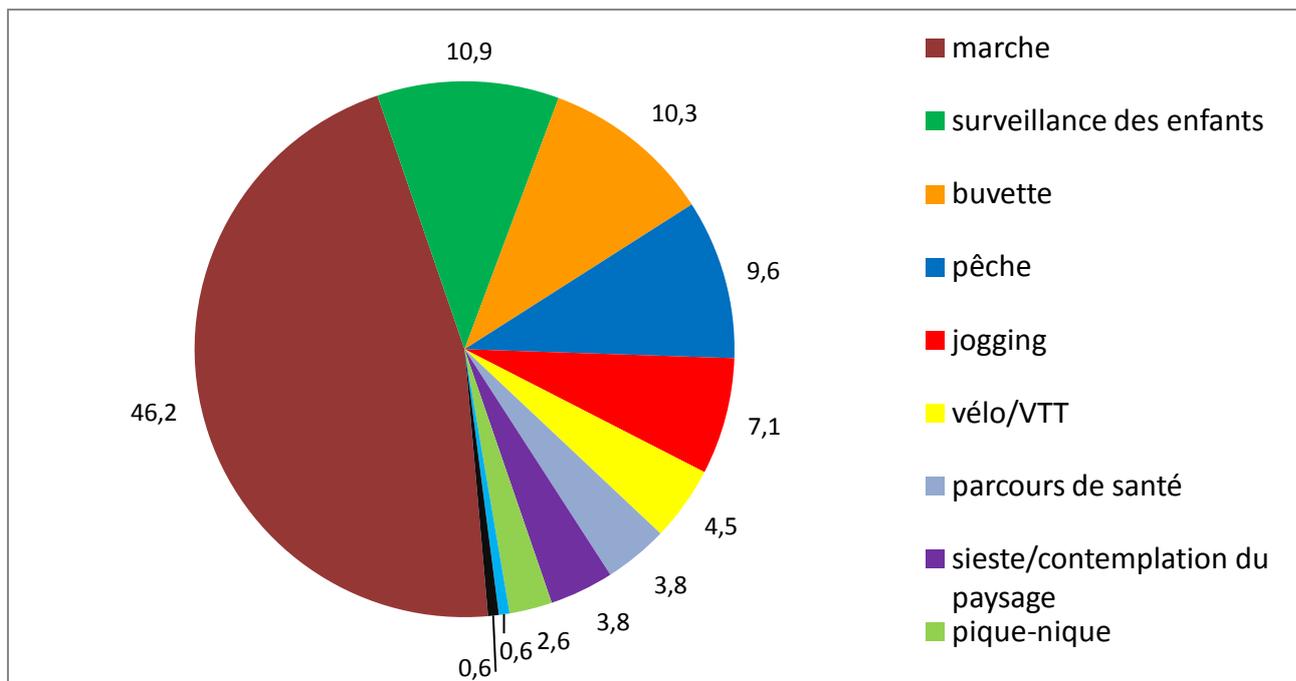


Figure 15 : Les activités des individus observées dans le parc de l'Arrou (correspond au tableau 11)

Nous pouvons voir à l'aide des statistiques que certaines activités sont plus pratiquées que d'autres. La promenade est l'activité principale, pratiquée par 46% des usagers, en effet, cette pratique est universelle et majoritaire dans tous les parcs urbains. Viens ensuite la surveillance des enfants autour des aires de jeux (image 4) pour 11% des usagers, c'est une activité également très répandue dans les parcs urbains. Ce qui diffère avec d'autres parcs est la présence d'une buvette tenue par une association, cela regroupe 10% des usagers du parc. L'autre spécificité du parc est son lac qui est autorisé à la pêche donc beaucoup de pêcheurs s'y donnent rendez-vous (presque 10% également). 7% des usagers du parc pratiquent le jogging.

Ces activités sont majoritairement pratiquées dans la partie Ouest du parc de l'Arrou, c'est-à-dire autour du lac de la Pinçonnière.

La promenade et la surveillance des enfants sont également présentes dans l'autre partie du parc grâce à des chemins sillonnant de vastes étendues d'herbes (qui accueillent aussi les vélos) et un nouveau pôle de jeux pour enfants.

Nous pouvons également observer une bonne répartition dans l'accompagnement ou non des individus se promenant dans l'ensemble du parc (tableau 12). En majorité, les usagers se promènent seuls (28%) ou en couple (23%) suivi de très près par les promenades avec les enfants, entre amis ou avec son chien (13%). Nous verrons plus tard les effets sociaux de cet accompagnement des usagers de l'Arrou.

b- Selon les interrogés

Nous avons questionné les usagers du parc de l'Arrou sur leur(s) pratique(s) et nous avons donc constaté une adéquation avec les observations faites au préalable. Ce que disent les usagers est donc observé sur le terrain.

Les activités pratiquées dans le parc, selon les usagers, sont regroupées dans la figure 16 puis nous nous sommes intéressés aux différents sports présents au parc de l'Arrou (fig. 17) car le sport est l'une des activités importantes dans cet espace selon les réponses aux questionnaires des usagers du parc.

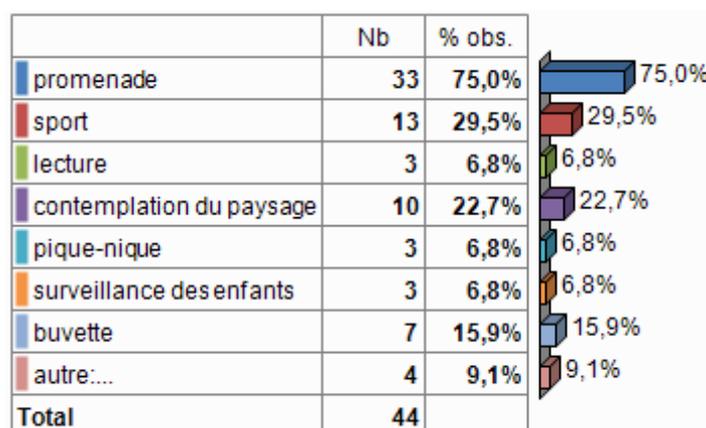


Figure 16 : Activités pratiquées au sein du parc de l'Arrou

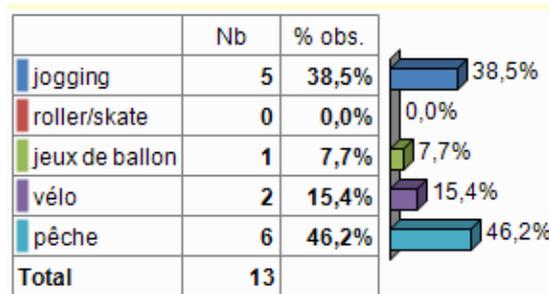


Figure 17 : Sport pratiqué par les usagers

Nous pouvons voir sur la figure 16 que 75% des individus interrogés pratiquent au moins la promenade dans le parc de l'Arrou. C'est, en effet, l'activité incontournable d'un parc. Aussi, nous pouvons voir que 30% des usagers font du sport. Près de la moitié des individus viennent en effet pour la pêche ou pour courir (fig. 17). Pour les coureurs, un parcours sportif, avec des agrès, a été installé dans la partie Ouest. Pendant que certains contemplent le paysage (23%), d'autres vont à la buvette ou s'y arrêtent au cours de leur promenade (16%). C'est en effet un espace attractif, selon beaucoup d'usagers, propice aux retrouvailles entre amis, aux rencontres et très chaleureux en hiver. La buvette est tenue par une association de quartier qui contribue à la convivialité de ce lieu.

Après avoir étudié la fréquentation et le type d'habitation dans la première partie, puis vu, dans cette partie, le type d'activité pratiqué par les usagers, nous pouvons essayer de voir le lien qui existe entre eux grâce à une AFC (figure 18).

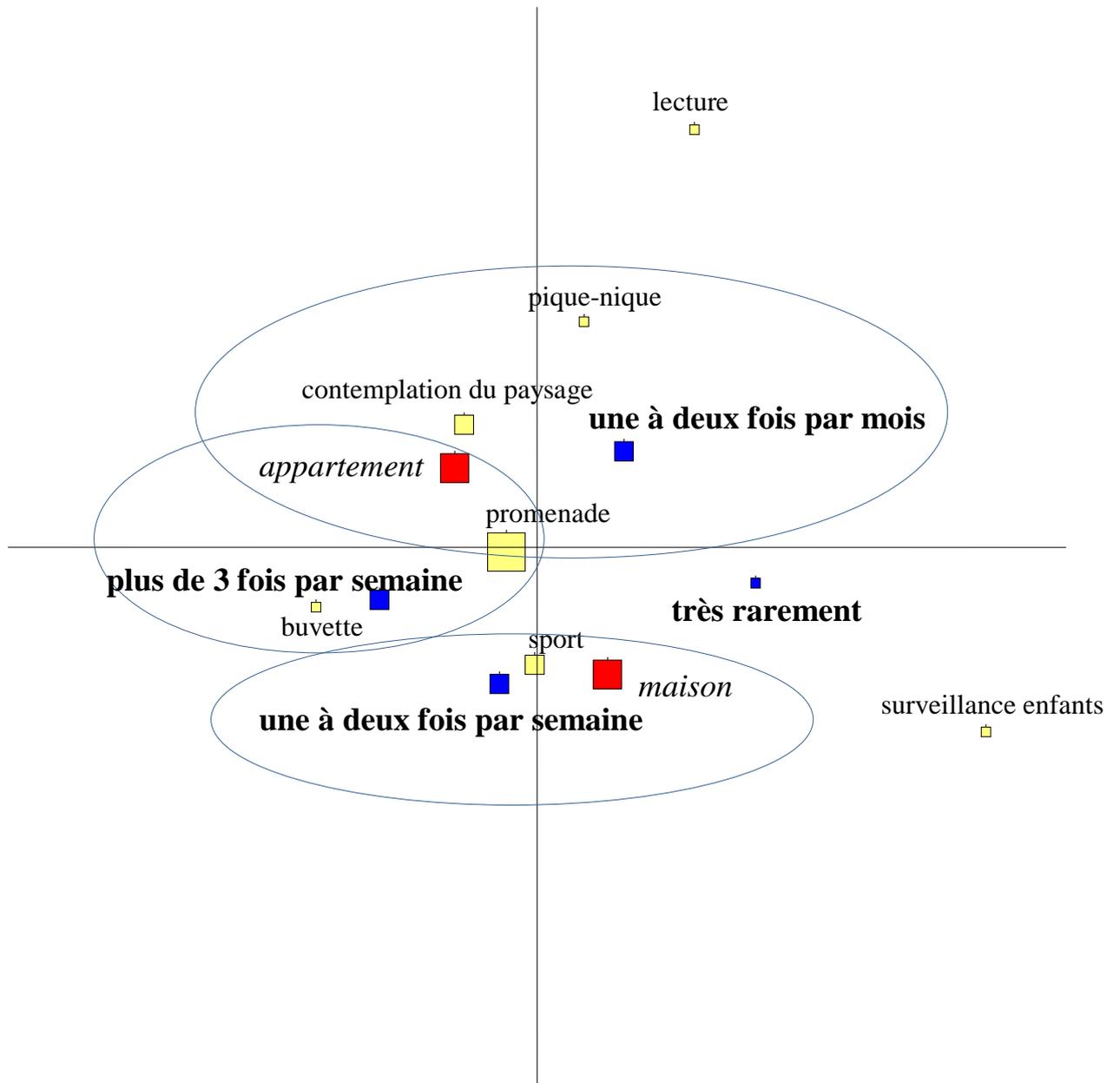


Figure 18 : AFC combinant les variables de pratiques des usagers, leur fréquentation et leur type d'habitation.

Nous pouvons observer que les usagers qui viennent très souvent dans le parc de l'Arrou (plus de trois fois par semaine) sont plutôt ceux qui vivent en appartement et qui pratiquent la promenade ou vont à la buvette rejoindre des amis. Les usagers fréquentant le parc une à deux fois par semaine sont plutôt les sportifs qui viennent faire leur sport régulièrement (ces derniers habitant un peu plus en pavillon). Les populations interrogées affirmant qu'elles viennent qu'une fois par mois, sont celles qui se promènent ou contemplent le paysage, elles tentent de profiter de cet espace de « nature » ponctuellement, seules ou accompagnées.

Les usagers du parc de l'Arrou se rendent dans ce lieu pour effectuer certaines pratiques mais ces dernières peuvent être sujettes plus ou moins aux rencontres. Aussi, les pratiques, les relations sociales, tout comme les objectifs de venue dans le parc, diffèrent selon les individus.

2) Une organisation sociale des pratiques

L'espace, tel que le parc de l'Arrou, est pratiqué différemment par des groupes sociaux déterminés par des facteurs socio-professionnels, d'âges, ou encore personnels. Aussi, nous avons étudié les liens sociaux, créés ou non par les usagers, lors de leurs différentes pratiques au sein du parc. En effet, l'acte d'appropriation d'un espace s'exprime par rapport aux autres, c'est aussi un acte social (Brunet, 1993).

a- L'âge et la CSP : moteurs de différentes pratiques

Le parc procure des sentiments différents selon les individus. A travers ces sentiments (par exemple de détente ou de bien-être), nous pouvons percevoir des objectifs différents de venue dans le parc selon les CSP (tableau 13) ou selon les âges (tableau 14).

CSP / sentiment parc	Bien être/ santé	relation humaine	relation avec la nature	évasion, détente	TOTAL
agriculteur	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
commerçant, artisan	0,0%	2,3%	0,0%	2,3%	4,6%
cadre, prof.intellectuelle.sup.	<u>6,8%</u>	0,0%	0,0%	4,6%	11,4%
employé	6,8%	0,0%	0,0%	<u>15,9%</u>	22,7%
ouvrier	2,3%	0,0%	2,3%	<u>9,1%</u>	13,6%
chômeur	<u>4,6%</u>	2,3%	0,0%	<u>4,6%</u>	11,4%
étudiant	0,0%	0,0%	0,0%	<u>2,3%</u>	2,3%
retraité	9,1%	0,0%	6,8%	<u>18,2%</u>	34,1%
TOTAL	29,6%	4,6%	9,1%	<u>56,8%</u>	

Tableau 13 : Le sentiment que procure le parc de l'Arrou suivant la CSP

Les usagers du parc de l'Arrou ont répondu majoritairement à la question : « quel sentiment vous procure le parc ? » par un sentiment d'évasion et de détente. Cela concerne la plupart des CSP (employé, ouvrier, chômeur, étudiant et retraité). Le parc procure un sentiment de bien-être pour la santé pour les cadres et professions intellectuelles supérieures qui se soucient de leur santé mais aussi pour les chômeurs qui pensent qu'un lieu gratuit, accessible et permettant une bonne hygiène de vie leur est indispensable.

classe d'âge / sentiment parc	Bien être/ santé	relation humaine	relation avec la nature	évasion, détente	TOTAL
16-35	6,8%	0,0%	0,0%	<u>18,2%</u>	25,0%
36-60	<u>13,6%</u>	4,6%	2,3%	<u>20,5%</u>	40,9%
60+	9,1%	0,0%	6,8%	<u>18,2%</u>	34,1%
TOTAL	<u>29,6%</u>	4,6%	9,1%	<u>56,8%</u>	

Tableau 14 : Le sentiment que procure le parc de l'Arrou suivant l'âge

Les jeunes actifs tout comme les autres tranches d'âges viennent dans les espaces verts pour s'évader et se détendre. Cette recherche d'« évasion » est assez nette (presque 60 % des personnes interrogées donnent cette réponse). Les usagers viennent donc au parc pour se ressourcer et se distraire, ce qui rejoint la relation faite avec les CSP.

Aussi, il convient d'étudier les pratiques selon ces catégories (CSP et âge) qui sont beaucoup plus variées que le sentiment des individus lié au parc. Ces pratiques ont été analysées au travers d'une AFC en les combinant avec les CSP et l'âge (figure 19) dans laquelle des groupes, présentant des similitudes, ont été établis.

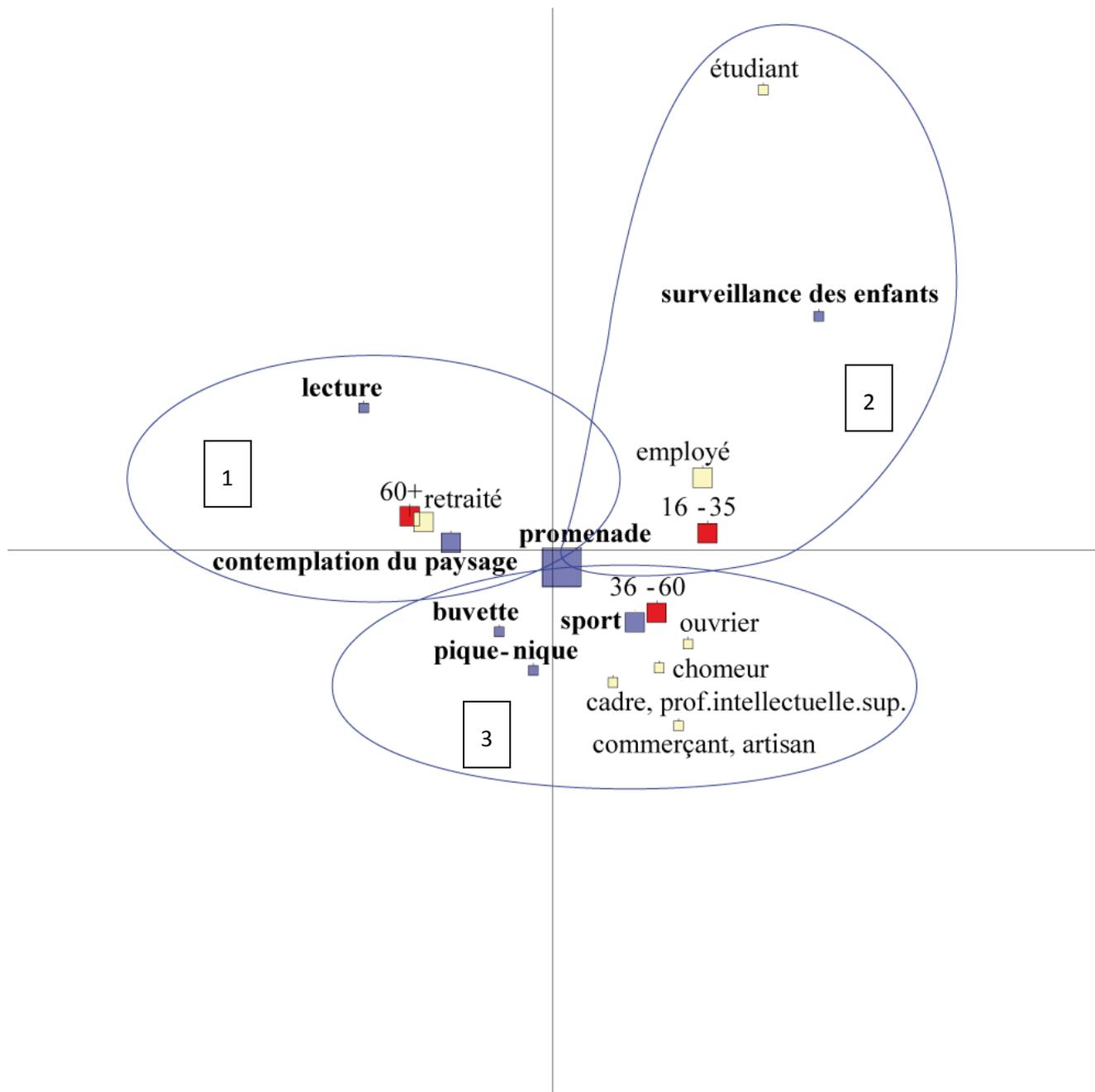


Figure 19 : AFC selon les pratiques des usagers, leur âge et leur CSP

Au travers de cette AFC mêlant les pratiques, les CSP et les âges, nous pouvons distinguer trois groupes. Le premier regroupe les retraités (ayant plus de 60 ans) et les associe à la lecture, la contemplation du paysage et la promenade. Ce sont en effet des activités logiques en fonction de leur âge. Dans le deuxième groupe, il s'agit plutôt de jeunes employés qui ont à peine la trentaine et qui ont des enfants. En effet, la principale pratique est la surveillance des enfants, par exemple, autour des aires de jeux. Aussi, ce groupe pratique la promenade aussi bien seul ou accompagné de leur(s) enfants(s). Quelques étudiants font également parti de ce groupe. Le troisième groupe regroupe, quand à lui, plusieurs catégories socio-professionnelles : les ouvriers, les cadres, les commerçants et les chômeurs. Ces derniers ont un âge compris entre 36 et 60 ans et ils viennent au parc de l'Arrou pour se détendre autour d'un pique-nique, d'un verre à la buvette, où ils retrouvent connaissances ou amis. Ils pratiquent aussi beaucoup le sport dès qu'ils ont un peu de temps. Comme tous les autres usagers du parc, la promenade reste l'activité dominante.

Nous pouvons aussi nous attarder sur le sport pratiqué par les différentes CSP (figure 20).

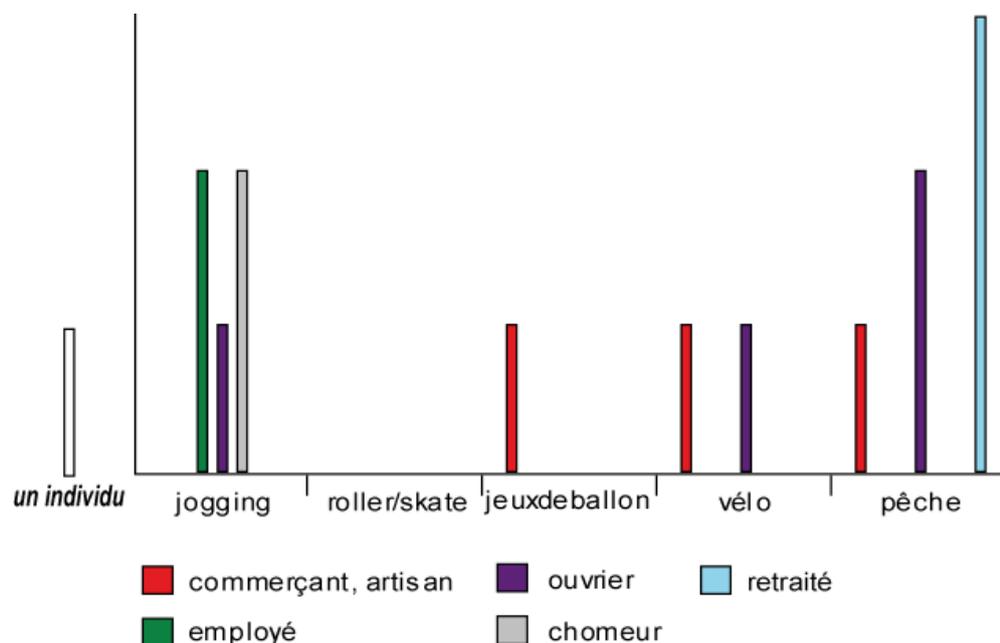


Figure 20 : La pratique du sport selon les CSP

Nous observons que ce sont les employés et les chômeurs qui pratiquent le jogging. Pour ces derniers, cela leur permet de pratiquer un sport gratuitement sans coût de matériel(s). Les artisans, commerçants pratiquent des activités avec leur(s) enfant(s) comme des jeux de ballons ou du vélo. La pêche est privilégiée par les ouvriers et les retraités. C'est de loin l'attraction du parc pour tous les retraités qui veulent pratiquer la pêche dans un lac car « c'est le seul de Blois, sinon il faut aller pêcher sur les bords de la Loire ».

Les attentes et surtout les pratiques des usagers évoluent ainsi en fonction de l'âge, qui sont liées aux grandes étapes de la vie (adolescent, jeune parent, actif, retraité...). Nous pouvons donc voir que certaines pratiques sont propres à des CSP ou des âges comme la surveillance des enfants, le sport etc...

En revanche, une pratique est, au moins, toujours commune quelque soit les CSP, les âges et même les parcs urbains : il s'agit de la promenade qui est une pratique universelle et intemporelle à toutes les échelles.

Il faut noter que beaucoup de pratiques peuvent être sujettes aux rencontres mais que ce sont les individus eux-mêmes qui créent ces rencontres. Elles peuvent être créées en fonction de la manière dont les activités sont pratiquées mais elles dépendent aussi de l'accompagnement des usagers quand ils se rendent au parc de l'Arrou, de leur éducation, leur culture, leur âge...

b- Un parc créateur de liens sociaux ?

Selon Alonso (2002), les squares sont à la fois des espaces publics, ouverts à tous, et des espaces privés, intimes et familiers, dans lesquels les riverains viennent se détendre, jouer, manger, lire, discuter. Ce sont des espaces hybrides. Les visiteurs sont composés « de têtes connues » se réunissant en petits groupes constitués (locataires d'une résidence, voisins de palier, camarades de classe, collègues de bureau), selon des liens de voisinage et d'appartenance à une même tranche d'âge : enfants, mères de famille, retraités.

Nous avons donc tenté de combiner l'âge, le sexe et de qui sont accompagnés les usagers, suite aux réponses dans le parc de ces derniers (figure 21).

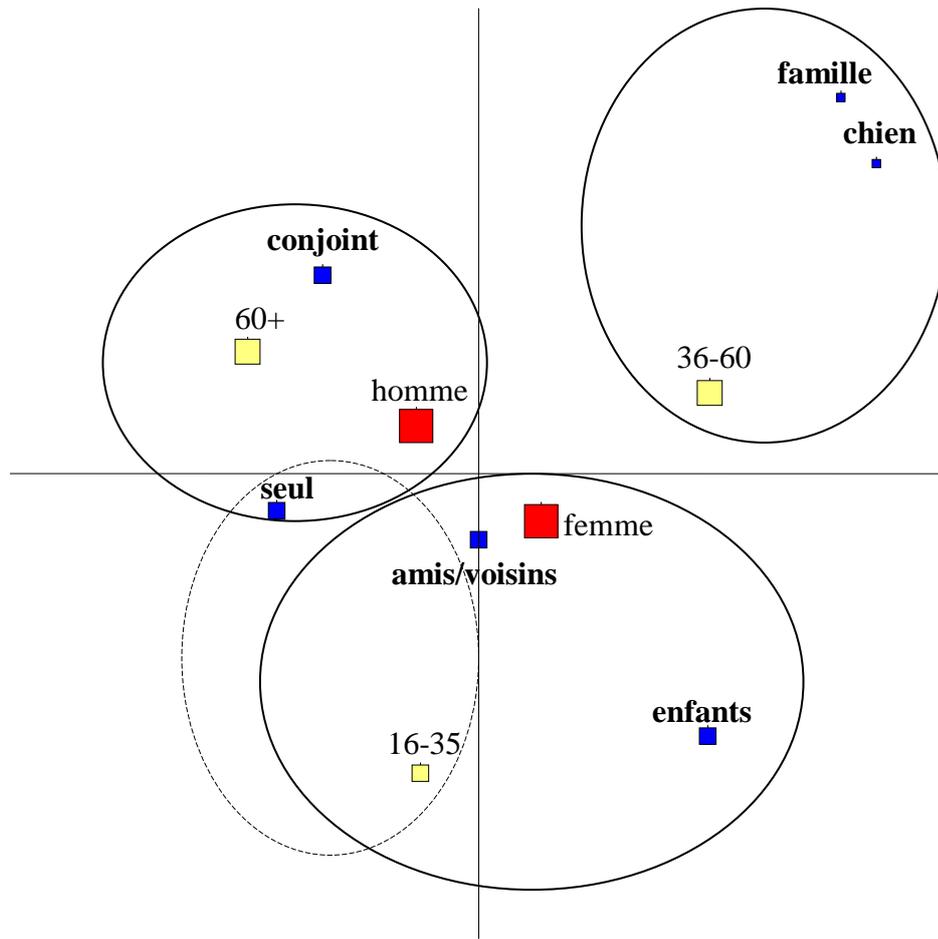


Figure 21 : AFC regroupant le sexe, l'âge et de qui sont accompagnés les usagers interrogés

Nous pouvons voir au travers de cette AFC que les hommes d'un certain âge, c'est-à-dire dont l'âge est supérieur à 60 ans, vont au parc de l'Arrou le plus souvent seul ou avec leur conjointe. Les jeunes femmes (entre 16 et 35 ans) se rendent au parc accompagnées de leurs amis, voisins ou bien de leur(s) enfant(s). La catégorie des 36-60 ans (tous sexes confondus), fréquente plus le parc pour promener le chien ou s'y rendent en famille. Certains jeunes hommes ou femmes se rendent aussi au parc de l'Arrou seul(e)s pour y faire du sport par exemple. Nous pouvons donc observer que selon l'âge et le sexe, les individus ne sont pas accompagnés au parc par les mêmes personnes.

L'accompagnement au parc peut être en lien avec les activités pratiquées au sein de cet espace (et inversement), c'est ce que nous avons étudié dans le tableau ci-dessous.

accompagnement/ activité pratiquée	promenade	sport	lecture	contemplation du paysage	pique - nique	surveillance des enfants	buvette
enfants	<u>11,4%</u>	4,6%	0,0%	0,0%	0,0%	<u>6,8%</u>	2,3%
conjoint	<u>18,2%</u>	4,6%	<u>2,3%</u>	4,6%	<u>4,6%</u>	0,0%	2,3%
seul	<u>18,2%</u>	<u>11,4%</u>	<u>2,3%</u>	4,6%	0,0%	0,0%	<u>6,8%</u>
chien	4,6%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
amis/voisins	<u>18,2%</u>	6,8%	<u>2,3%</u>	<u>11,4%</u>	0,0%	0,0%	2,3%
famille	4,6%	2,3%	0,0%	2,3%	2,3%	0,0%	2,3%

Tableau 15 : L'accompagnement des usagers du parc et l'activité pratiquée

(les valeurs soulignées sont les valeurs importantes)

Nous pouvons constater que la promenade se pratique aussi bien seul, qu'en famille (conjoint et/ou enfant(s)) ou avec des amis. En revanche, le sport se pratique plutôt seul dans ce parc. Les usagers contemplent mais aussi décrivent et commentent le paysage du parc entre amis ou voisins. Les individus se rendent à la buvette seuls souvent pour rejoindre amis ou connaissances contrairement au pique-nique entre certains couples qui n'invitent pas aux rencontres.

Nous pouvons aussi analyser le phénomène de rencontre selon l'accompagnement au parc des usagers ou leur(s) activité(s) pratiquée(s).

Les usagers ont donc répondu à la question : « pensez-vous que le parc de l'Arrou permet les rencontres ? » en donnant une note de 1 à 5 (valeur la plus élevée qui correspond aux usagers pensant que le parc est vraiment fait pour les rencontres). Les résultats a été analysés selon si les personnes étaient ou non accompagnées et par qui (figure 22).

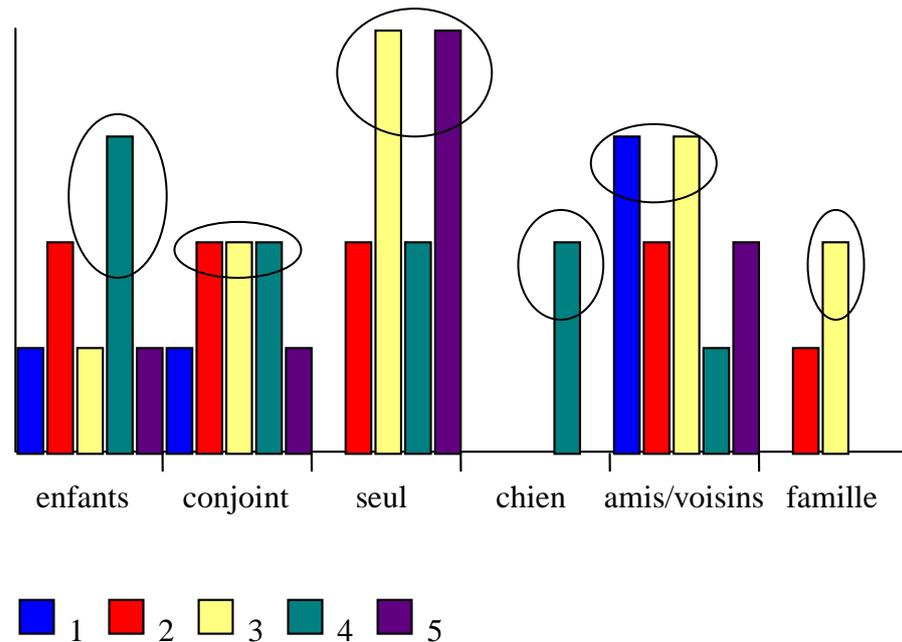


Figure 22 : La variable « rencontre » notée (sur 5) par les usagers en fonction de leur accompagnement au parc (enfants, amis, seul...)

Nous pouvons en déduire que les usagers accompagnés par leur(s) enfant(s) sont favorables et ouverts à la rencontre. En effet, nous pouvons penser que les mères de familles qui surveillent leur(s) enfant(s) près des jeux sont sujettes à discuter avec d'autres mères, par exemple. Mais les personnes seules ou avec leur chien cherchent de la compagnie en fréquentant ce parc et espèrent donc des rencontres, ce qui justifie leur très bonne note concernant la variable « rencontre ». Ceux accompagnés par leur famille ou simplement leur conjoint sont mitigés face à ce sujet de « rencontre », ils estiment qu'il est possible de rencontrer des individus intéressants mais que cela ne les concerne pas particulièrement. Aussi, les usagers venant au parc de l'Arrou entre amis ou voisins ne cherchent pas du tout à rencontrer de nouvelles personnes et ont donc plutôt attribué logiquement une note négative à cette variable « rencontre » (entre 1 et 3).

De nombreuses personnes conçoivent l'espace vert comme un lieu de rencontre et certaines personnes interrogées retiennent, entre autres, cette qualité.

L'observation apporte aussi de nombreux éléments. Elle permet de distinguer deux catégories de comportement majeur d'usagers. Les uns cherchent spontanément l'espace libre, l'endroit le plus tranquille disponible. Ils souhaitent s'approprier une portion de l'espace le temps de leur présence à l'écart des autres usagers. Ils font en quelque sorte un usage privé de l'espace collectif. Ce sont sans doute ces personnes qui associent l'espace vert à un « moyen de se retrouver soi-même ». Les autres se dirigent immédiatement vers les autres usagers. Bien évidemment, cette seconde catégorie est celle pour qui la dimension sociale est la plus importante. Cependant, la première catégorie est également sensible aux autres usagers notamment par l'observation, par le spectacle fourni par les pratiques des autres visiteurs.

Le lien social créé est alors plus ou moins fort et plus ou moins concret selon que les usagers se contentent de la proximité de l'autre, qu'ils échangent quelques banalités et politesses ou qu'une véritable conversation s'installe. Au plus haut degré, il peut s'agir d'une pratique menée en commun, de rencontres régulières fondées sur des habitudes communes voire de rendez-vous. Le lien social qui émane est également corrélé aux pratiques. Nous avons donc associé la note donnée par les usagers en terme de « rencontre » dans le parc de l'Arrou et les pratiques de ces derniers (tableau 16).

activité pratiquée / rencontre	1	2	3	4	5	TOTAL
promenade	9,1%	15,9%	<u>20,5%</u>	<u>18,2%</u>	11,4%	75,0%
sport	2,3%	<u>9,1%</u>	6,8%	2,3%	<u>9,1%</u>	29,6%
lecture	0,0%	<u>4,6%</u>	2,3%	0,0%	0,0%	6,8%
contemplation du paysage	0,0%	6,8%	<u>13,6%</u>	0,0%	2,3%	22,7%
pique-nique	0,0%	<u>6,8%</u>	0,0%	0,0%	0,0%	6,8%
surveillance des enfants	<u>2,3%</u>	<u>2,3%</u>	0,0%	<u>2,3%</u>	0,0%	6,8%
buvette	0,0%	0,0%	<u>6,8%</u>	<u>4,6%</u>	<u>4,6%</u>	15,9%

Tableau 16 : La note attribuée aux « rencontres » en fonction des activités pratiquées par les usagers du parc de l'Arrou

Au travers de ce tableau, nous pouvons constater que les usagers pratiquant la promenade sont plutôt favorables aux rencontres tout comme les individus contemplant le paysage. En effet, la promenade est une pratique plus ambivalente, susceptible ou non d'échanger avec des « inconnus » rencontrés dans le parc. L'ouverture aux autres dépend alors avant tout du fait d'être accompagné ou non. Une personne seule échange plus facilement qu'un couple ou un groupe.

En revanche les usagers entrain de lire ou de pique-niquer ne s'occupent pas spécialement des rencontres et y prêtent peu attention voulant être « tranquilles » dans ces activités. Nous avons pensé que la surveillance des jeux d'enfants était l'activité qui génèrait le plus d'échanges entre les adultes mais nous pouvons voir que cela n'est pas valable pour les deux-tiers des usagers pratiquant cette activité. Ces individus, souvent des femmes, disent « faire peu de rencontres » à notre grand étonnement. Pour l'autre tiers, mais également les usagers de la buvette, la rencontre est estimée importante au sein de ces activités permettant le lien social entre des personnes qui ne sont pas arrivées ensemble.

Synthèse

L'accessibilité à pied témoigne de l'inscription de l'espace vert dans le territoire quotidien. Si la prédominance de la fréquentation hebdomadaire et mensuelle a été soulignée lors de cette étude, l'espace vert reste un élément important du cadre de vie quotidien. Pour quelqu'un venant du centre-ville, l'accès au parc de l'Arrou se fait les transports en communs et surtout la voiture. Certaines personnes ne se rendent pas dans l'espace vert mais autre part, en passant par cet espace. Il n'est plus la destination, mais l'itinéraire.

Selon Long et Tonini (2012), « les espaces verts doivent être totalement intégrés tout en préservant cette capacité à être ailleurs », ce qui suppose un accès facile et une superficie suffisante pour réaliser cette coupure avec la ville. C'est donc le cas du parc de l'Arrou à Blois.

Alors que nous avons pu constater par l'observation l'importance des usages individuels dans les espaces verts, il est intéressant de souligner que l'espace vert est très fréquemment perçu comme un lieu de rencontre. Plus que le contact direct et l'échange, il semble que le simple fait de se trouver dans un espace vert collectif suffise à éprouver un sentiment de partage et de rencontre, à construire un lien social. Le lien social émane du comportement des usagers, mais il est également corrélé aux pratiques. Certaines étant plus propices que d'autres à l'échange et au partage.

Au terme de cette étude, l'importance de la demande de végétation de la part des habitants ressort de façon flagrante. Plus que la demande, c'est le ressenti et le vécu des espaces verts, et plus généralement de la nature urbaine, qui sont remarquables. Elle constitue un élément incontournable de la vie quotidienne des citoyens. Que l'on y prête attention ou non, qu'on le fasse à l'occasion d'une activité particulière ou quotidiennement en regardant autour de soi, la nature est présente et répond à des objectifs divers comme se couper de la ville, se détendre ou pratiquer une activité récréative. Le fait que la population blésoise soit demandeuse de végétation n'a rien d'étonnant; elle apporte une réelle plus-value en qualité de vie. Beaucoup de personnes

répondent par l'affirmative à la question « avez-vous besoin d'être dans la nature »; la première réaction est presque toujours positive envers le végétal. La recherche de nature qui cache la ville ou permet de l'oublier pour un temps est donc très importante.

CONCLUSION

Les parcs urbains participent à la mise en place de services socio-culturels comme la détente, la découverte de la nature, les activités ludiques et sportives... En effet, selon Barthe (1998), ce sont les usages qui vont donner aux parcs et aux jardins leur véritable identité. En associant l'aménagement des parcs urbains et les pratiques du public, il est possible de mettre en évidence le niveau de réussite d'un parc. La connaissance des usages est donc utile pour les acteurs de la vie locale.

Différents types d'aménagements déterminent les conduites des utilisateurs (Barthe 1998) : les lieux aménagés pour leurs aspects esthétiques (les parterres, les massifs, les arbres et arbustes) ; les espaces à parcourir (les chemins, les sentiers, les allées et les pelouses), les espaces de repos et de commodités (mobilier des parcs, bancs, chaises, toilettes, éventuellement la signalétique) ; et les espaces de jeux (qui impliquent un public spécifique : celui des enfants accompagnés d'adultes).

Nous avons également constaté que dans le parc de l'Arrou, les fréquentations et les pratiques se construisent dans des cycles répétitifs, quotidiens, liés aux âges, aux individus... et permet de voir le «visage» à un moment donné d'une communauté urbaine (Barthe 1998).

En effet, le parc est un lieu apprécié par des personnes différentes par l'âge et le milieu social. Il peut paraître trop aménagé, trop peuplé, trop petit, pas assez abrité, pas assez équipé, mais il procure un plaisir que les autres espaces de la ville ne donnent pas. Il permet un retrait, même relatif, par rapport aux activités citadines, une rupture dans le rythme des occupations et des parcours urbains. Il est fréquenté pour des raisons très différentes: pour son calme, sa beauté, pour sortir les enfants, retrouver des amis, dépenser son énergie en courant, en marchant d'un bon pas, en jouant. Ce faisant, les

citadins se l'approprient en le regardant, en l'admirant, en l'animant. Ils en font « leur » espace, non en l'accaparant, en interdisant l'accès, en imposant leur manière de l'utiliser, mais en ajoutant leur parcours, leur regard, leur disponibilité.

Nous pouvons constater que le parc urbain, notamment à travers l'exemple du parc de l'Arrou, est l'expression d'un cadre de vie bien défini et d'habitudes que les usagers ont parfois du mal à changer.

Le choix en termes de gestion entre une mainmise très forte et un laisser-faire important ne s'exprime pas à travers les tranches d'âges. Si les personnes de plus de soixante ans semblent portées vers des espaces verts entretenus et aménagés, de nombreuses personnes plus jeunes partagent également ce souhait (selon certains usagers du parc de l'Arrou et le service des espaces verts de la ville de Blois). L'intervention de l'homme à travers la mise en place d'aménagement représente la finalisation de l'espace vert pour les usagers du parc.

Cela laisse entrevoir la nécessité de changer les mentalités et l'importance des actions d'informations et de sensibilisation si l'on souhaite que l'intégration d'un nouveau type de végétation en ville se réalise. Jeunes comme âgés, les habitants ont des attentes relativement similaires en termes de rendu des espaces verts. Les différences seraient sans doute plus marquées si, dans son ensemble, la population était plus informée de la mise en place de nouvelles formes de végétation en ville ou la création de nouveaux espaces « différents » (partie Est de l'Arrou) de ceux qu'ils ont l'habitude de pratiquer (partie Ouest).

Encore aujourd'hui le développement urbain durable est, la plupart du temps, associé au verdissement des espaces publics : qu'il s'agisse des places ou des avenues plantées, des squares ou des berges d'un fleuve, des parcs urbains ou des abords des voies rapides. L'instauration d'une « vraie » nature en ville (Clergeau, 2007) n'envisage plus de produire des parterres fleuris ou des jardins horticoles nécessitant un fort entretien, mais plutôt de proposer une végétation plus spontanée (image 6), encouragée par le service « parcs et

jardins » de Blois, moins maîtrisée par l'homme, en supprimant par exemple le désherbage ou la tonte systématique comme au parc de l'Arrou.



Image 6 : La végétation plus spontanée de la partie Est du parc de l'Arrou, le 1 novembre 2013

L'information des usagers et habitants est une démarche essentielle à la mise en place de nouveaux types de végétation en ville (avec par exemple guides, plaquettes dans les parcs, formations auprès des enfants...). Le danger principal est que la végétation spontanée soit associée à un laisser-aller des services techniques, à la marque concrète d'un manque d'entretien. Une modification soudaine de la gestion d'un espace vert a des conséquences immédiates sur l'attitude de la population locale. Comme l'écrit l'Agence d'Urbanisme et de Développement Intercommunal de l'Agglomération Rennaise (AUDIAR, 2007), « l'information et la sensibilisation doivent viser à atténuer l'appréhension de l'invasion des mauvaises herbes », le modèle « horticole » étant très prégnant dans les représentations sociales des usagers et des citoyens.

Les « mauvaises herbes », semble le signe d'un espace mal entretenu, pour ne pas dire sale? N'avons-nous pas tendance à confondre le « propre » avec ce

qui est lisse, inerte, aseptisé? ». Étonnamment, lorsque la nature « sauvage » n'est pas stigmatisée, c'est souvent parce qu'elle passe inaperçue. Peut-être cette attitude s'explique-t-elle par le fait que, comme le note Blanc (2009), « la ville est vue comme une anti-nature au point qu'un grand nombre de citoyens considèrent qu'il n'y a de nature en ville que gérée et contrôlée et de ne pas voir comme nature les éléments qui échappent au contrôle ».

La prise de conscience des services écologiques rendus par la nature à la ville revêt une importance toute particulière. Élargissant l'image traditionnelle et finalement réductrice de la nature dans la ville, ils illustrent une réalité plus vaste et plus complexe, celle de la ville dans la nature (Reygrobellet, 2007).

BIBLIOGRAPHIE

Alonso, C., Boutefeu, E., et Wiplier, N., 2002. Pratiques et usages dans trois espaces verts publics de Lyon, *Rapport d'études, CERTU*, 41 p.

APUR, atelier parisien d'urbanisme, 2011. Situation et perspectives de la place de la nature à Paris, *Les parcs et jardins publics*.

Arnould, P., Lay, Y.-F. Le, Dodane, C., et Méliani, I., 2011. La nature en ville : l'improbable biodiversité, *Géographie, économie, société*, vol 13, n°1, pp. 45-68.

Arrif, T., 2009. Les représentations sociales liées au lieu de résidence au sein du parc de Bercy, *Métropoles*, n°5.

Arrif, T., Blanc, N., et Clergeau, P., 2011. Trame verte urbaine, un rapport Nature – Urbain entre géographie et écologie, *Cybergeog : European Journal of Geography*.

Audiar. De la nature en ville à la ville-nature, <http://www.audiar.org/etudes/de-la-nature-en-ville-%C3%A0-la-ville-nature>, consulté le 21/04/2014.

Barthe, F.D., 1998. Parcs et jardins : Étude de pratiques spatiales urbaines, *L'information géographique*, vol 62, n°3, pp.130-132.

Bjerk, Ostdahl, Thrane, et Strumse, 2006. Vegetation density of urban parks and perceived appropriateness for recreation, *Urban Forestry & Urban Greening*, vol 5, n°1, pp. 35-44.

Blanc, N., 2009. Vers un urbanisme écologique ?, *Urbia - Les cahiers du développement durable*, vol 8, pp. 39-59.

Blanc, N., Cohen, M., et Glatron, S., 2007. Chapitre 1 - Quelle place pour le paysage végétal dans les politiques urbaines ?, *Update Sciences & Technologies*, pp. 84-101.

Bonardi, C. et Roussiau, N., 1999. *Les représentations sociales*, Paris, Dunod, 127 p.

Boutefeu, E., 2007. La nature en ville : des enjeux paysagers et sociétaux-Géoconfluences, <http://geoconfluences.enslyon.fr/doc/transv/paysage/PaysageViv.htm>, consulté le 21/10/2013.

Boutefeu, E., 2005. La demande sociale de nature en ville : enquête auprès des habitants de l'agglomération lyonnaise, *Puca – Certu*, n° 154, 81 p.

Brunet, R.; Ferras, R. et Théry, H., 1993. *Les mots de la géographie: dictionnaire critique*, Montpellier Paris, GIP RECLUS la Documentation française.

Centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques, 2011. Aménager avec le végétal: pour des espaces verts durables, Lyon, *CERTU*.

Chiesura, A., 2004. The role of urban parks for the sustainable city, *Landscape and Urban Planning*, vol 68, n°1, pp.129-138.

Choay, F. et Merlin, P., 2010. *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*, Paris, Presses universitaires de France.

Clergeau, P., 2007. *Une écologie du paysage urbain*, Rennes, Apogée, 136 p.

Convention européenne du paysage,
http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/heritage/Landscape/default_fr.asp, consulté le 24/11/2013.

Cormier, L., Lajarte, A.B.D., et Carcaud, N., 2010. La planification des trames vertes, du global au local : réalités et limites, *Cybergeo : European Journal of Geography*,

Denef, J., 2011. *La fabrique de parcs intra-urbains contemporains*, Presses univ. de Louvain, 275 p.

Donadieu, P., 2005. *Clés pour le paysage*, Gap, Ophrys, 368 p.

Dupuy, G., Coutard O., et Lévy J.-P. (dir.), 2010. Ecologies urbaines, Paris, Economica-Anthropos, *Cybergeo : European Journal of Geography*.

Ecole nationale des ponts et chaussées (France), 1989. *Les Parcs et jardins de demain: actes du colloque*, Paris, Presses de l'Ecole nationale des ponts et chaussées.

Fauré, C., 2008. Distinguer les usages des pratiques, <http://www.christianfaure.net/2008/11/18/distinguer-les-usages-des-pratiques/>, consulté le 26/04/2014.

Fernandez, M-L., 2005. Education à l'environnement et Ecocitoyenneté : De l'espace proche à l'espace lointain, Bourgogne.

Géoportail - Le portail des territoires et des citoyens, <http://www.geoportail.gouv.fr/accueil>, consulté le 27/12/2013.

George, P. et Verger, F., 2013. *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Presses universitaires de France.

Guérin, M., 2013. Etablissement d'une typologie pour la sélection des espaces verts de la région Centre du programme SERVEUR.

Larcher, J.-L. et Gelgon, T., 2000. *Aménagement des espaces verts urbains et du paysage rural: histoire, composition, éléments construits*, Paris, Lavoisier Tec & doc.

Laugier, R., 2010. Trame verte et bleue, <http://cdu.urbanisme.equipement.gouv.fr/IMG/pdf/texte-synthese>, consulté le 11/09/2013.

Lévy, J. et Lussault, M., 2003. *Dictionnaire de la géographie*, Paris, Belin.

Long, N. et Tonini, B., 2012. Espaces verts urbains : étude exploratoire, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol 12, n°2.

Mehdi, L. et Pietro, F. Di, 2009. L'espace vert public, lieu d'interactions entre société et biodiversité, *Projets de paysage*.

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, <http://agriculture.gouv.fr/>, consulté le 26/09/2013.

Muret, J.-P., 1979. *Espaces verts et qualité de la vie*, Ministère de l'environnement, 285 p.

Perrier-Cornet, P. et Aznar, O., 2003. Les services environnementaux dans les espaces ruraux, *Une approche par l'économie des services, Économie rurale*, vol 273, n°1, pp.153-168.

Planète écologie, 2010, <http://www.planetecologie.org>, consulté le 02/04/2014.

Rankovic, A., Pacteau, C., et Abbadie, L., 2012. Services écosystémiques et adaptation urbaine interscalaire au changement climatique : un essai d'articulation, *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 12.

Reygrobellet, B., 2007. *La nature dans la ville: biodiversité et urbanisme*, 174 p.

Serveur, <http://serveur.msh-vdl.fr/>, consulté le 06/09/2013.

UNESCO, 2002. L'éducation relative à l'environnement: possibilités et contraintes, vol 27, n°1-2.

INDEX DES CARTES

Carte 1 : Situation du parc de l'Arrou au sein de la ville de Blois	20
Carte 2 : Lieux des enquêtes et observations au parc de l'Arrou de Blois.....	23
Carte 3 : L'occupation du sol au parc de l'Arrou à Blois.....	33
Carte 4 : Le quartier de résidence des usagers du Parc de l'Arrou	54
Carte 5 : La fréquentation du parc de l'Arrou à Blois (selon les enquêtes)	61

INDEX DES TABLES

Tableau 1 : Le rapport entre enfance dans la nature et leur sensibilité à cette dernière	40
Tableau 2 : Le ressenti des usagers du parc de l'Arrou selon des critères environnementaux, sociaux et d'aménagement	46
Tableau 3 : Usagers et proximité.....	51
Tableau 4 : Fréquentation et proximité	52
Tableau 5 : Moyen de transport et proximité.....	52
Tableau 6 : Le type d'habitation et la fréquentation	55
Tableau 7 : Le type d'habitation et l'activité pratiquée	56
Tableau 8 : Quelle(s) partie(s) du parc les usagers fréquentent-ils?	60
Tableau 9 : La fréquentation du parc de l'Arrou selon les CSP	64
Tableau 10 : La fréquentation du parc de l'Arrou selon l'âge.....	65
Tableau 11 : Les activités des individus observées dans le parc de l'Arrou	70
Tableau 12 : De qui sont accompagnés les usagers?	70
Tableau 13 : Le sentiment que procure le parc de l'Arrou suivant la CSP	76
Tableau 14 : Le sentiment que procure le parc de l'Arrou suivant l'âge	77
Tableau 15 : L'accompagnement des usagers du parc et l'activité pratiquée.....	83
Tableau 16 : La note attribuée aux « rencontres » en fonction des activités pratiquées par les usagers du parc de l'Arrou	86

INDEX DES FIGURES

Figure 1 : Le sexe des usagers interrogés.....	24
Figure 2 : L'âge des usagers interrogés	24
Figure 3 : La CSP des usagers interrogés.....	25
Figure 4 : Où les usagers ont-ils passé leur enfance ?	38
Figure 5 : Ont-ils eu l'impression de l'avoir passé au contact de la nature ?	38
Figure 6 : La place de la nature selon les usagers	39
Figure 7 : AFC des variables enfance (ville ou campagne), enfance nature, sentiment nature en ville, sensibilité nature, besoin d'être dans la nature	41
Figure 8 : Le type d'habitation et l'activité pratiquée.....	56
Figure 9 : Les critères d'attractivité du parc selon les usagers	57
Figure 10 : La fréquentation du parc de l'Arrou.....	59
Figure 11 : La fréquentation du parc dans la journée	59
Figure 12 : La fréquentation du parc dans la semaine	59
Figure 13 : La fréquentation du parc de l'Arrou selon l'âge (correspond au tableau 7)	65
Figure 14 : AFC de la fréquentation (par mois ou semaine, jours et moments de la journée) du parc de l'Arrou selon l'âge et la CSP	67
Figure 15 : Les activités des individus observées dans le parc de l'Arrou (correspond au tableau 11).....	71
Figure 16 : Activités pratiquées au sein du parc de l'Arrou	72
Figure 17 : Sport pratiqué par les usagers	73

Figure 18 : AFC combinant les variables de pratiques des usagers, leur fréquentation et leur type d’habitation.....	74
Figure 19 : AFC selon les pratiques des usagers, leur âge et leur CSP	78
Figure 20 : La pratique du sport selon les CSP	80
Figure 21 : AFC regroupant le sexe, l’âge et de qui sont accompagnés les usagers interrogés	82
Figure 22 : La variable « rencontre » notée (sur 5) par les usagers en fonction de leur accompagnement au parc (enfants, amis, seul...)	84

INDEX DES ILLUSTRATIONS

Image 1 : Le parc de l'Arrou (partie Est) au sein de l'urbanisation, 1 novembre 2013	10
Image 2 : Le lac de la Pinçonnière, 1 novembre 2013	27
Image 3 : Le lac de la Pinçonnière, 1 novembre 2013	34
Image 4 : Une aire de jeux pour enfants très fréquentée, 23 février 2014.	49
Image 5 : Ensemble de différents lieux assez fréquentés du parc de l'Arrou, le 1 novembre 2013, le 31 janvier et le 23 février	62
Image 6 : La végétation plus spontanée de la partie Est du parc de l'Arrou, le 1 novembre 2013.....	91

ANNEXES

Annexe 1 : Le questionnaire établi afin de mener à bien cette étude

Enquête auprès des usagers du parc de l'Arrou	
<i>début 2014</i>	
Conditions de l'enquête	
Date de l'enquête	<input type="text"/>
Heure	<input type="text"/>
Condition climatique	
	Lieu de l'enquête
Fréquentation et lieux de vie	
A quelle fréquence venez-vous dans le parc? <input type="radio"/> plus de 3 fois par semaine <input type="radio"/> une à deux fois par semaine <input type="radio"/> une à deux fois par mois <input type="radio"/> très rarement	Y a-t-il un autre parc ou jardin plus proche de votre domicile ? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non <i>La question n'est pertinente que si proximité = "non"</i>
A quels moments de la semaine fréquentez-vous le parc? <input type="checkbox"/> lundi <input type="checkbox"/> mardi <input type="checkbox"/> mercredi <input type="checkbox"/> jeudi <input type="checkbox"/> vendredi <input type="checkbox"/> week-end <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases.</i>	Pourquoi fréquentez-vous donc ce parc ? <i>La question n'est pertinente que si autre parc proche = "oui"</i>
A quels moments de la journée le fréquentez-vous ? <input type="checkbox"/> matin <input type="checkbox"/> après-midi <input type="checkbox"/> midi <input type="checkbox"/> soir <input type="checkbox"/> toute la journée <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (4 au maximum).</i>	Trouvez-vous que le parc est facilement accessible ? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
Habitez-vous à proximité du parc ? (moins de 2 km) <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non	Si 'non', précisez : <hr/>
L' espace vert fut-il un critère de choix lors de votre emménagement ? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non <i>La question n'est pertinente que si proximité = "oui"</i>	Quel moyen de transport principal utilisez-vous pour vous rendre au parc ? <input type="checkbox"/> voiture <input type="checkbox"/> deux roues <input type="checkbox"/> transport en commun <input type="checkbox"/> marche à pied <input type="checkbox"/> autre: ... <i>Vous pouvez cocher plusieurs cases (2 au maximum).</i>
Pensez-vous avoir une meilleure qualité de vie en habitant à proximité du parc ? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non <i>La question n'est pertinente que si proximité = "oui"</i>	Quel quartier habitez-vous? (possibilité de cocher sur la carte en plus de la réponse) <hr/>
précisez : <hr/>	Est-ce que ce parc rend attractif le quartier selon vous ? <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non
	Précisez : <hr/>

Dans quel lieu habitez-vous ?

- appartement maison

Avez-vous un jardin?

- oui non

La question n'est pertinente que si lieu habitation = "maison"

Pratiques / usages

Quelle activité pratiquez-vous dans le parc le plus souvent?

- promenade
 sport
 lecture
 contemplation du paysage
 pique-nique
 surveillance des enfants
 buvette
 autre:...

Vous pouvez cocher plusieurs cases (7 au maximum).

Quel sport?

- jogging roller/skate jeux de ballon
 vélo pêche

La question n'est pertinente que si activité pratiquée = "sport"

Utilisez-vous parfois le parcours de santé?

- oui non

La question n'est pertinente que si sport = "jogging"

Avec qui venez-vous le plus souvent?

- enfants conjoint seul chien
 amis/voisins famille

Quelles parties, lieux du parc fréquentez-vous le plus souvent ?

Pensez-vous que le parc est fait pour se promener ? (1= note la moins bonne à 5=note la meilleure)

- 1 2 3 4 5

Pensez-vous que le parc permet d'apprécier la beauté du paysage ?

- 1 2 3 4 5

Pensez-vous que le parc permet d'échapper à la pollution urbaine ?

- 1 2 3 4 5

Pensez-vous que le parc est fait pour préserver la nature ?

- 1 2 3 4 5

Pensez-vous que le parc permet d'être à l'abri de la foule ?

- 1 2 3 4 5

Pensez-vous que le parc permet d'éviter le bruit ?

- 1 2 3 4 5

Pensez-vous que le parc permet d'offrir des aires de jeux ?

- 1 2 3 4 5

Pensez-vous que le parc permet de se donner rdv ?

- 1 2 3 4 5

Pensez-vous que le parc est fait pour faire du sport ?

- 1 2 3 4 5

Pensez-vous que le parc permet la rêverie ?

- 1 2 3 4 5

Pensez-vous que le parc permet de faire des rencontres ?

- 1 2 3 4 5

Pensez-vous que le parc permet une éducation à la nature ?

- 1 2 3 4 5

Qu'est ce qui fait que le parc est attractif selon vous ?

1. taille
2. qualité environnementale
3. accessibilité
4. aménagements récréatifs
5. entretien

Ordonnez 2 réponses.

Vous ou votre enfant a-t-il déjà effectué des activités, des ateliers nature à la maison du parc ?

- oui non

Dans quelle circonstance ?

- volonté personnelle école centre de loisirs

La question n'est pertinente que si maison du parc = "oui"

Quand?

- mercredi vacances scolaires régulièrement

La question n'est pertinente que si maison du parc = "oui"

Représentation et place de la nature

Que pensez-vous de l'éducation à l'environnement ?

Êtes-vous sensible à la question de la nature ?

- oui non

Dans quel milieu avez-vous grandi?

- ville campagne

Ressentez-vous le besoin d'être dans la nature ?

- oui non

Avez-vous l'impression d'avoir grandi dans la nature ?

- oui non

Quel sentiment vous procure le parc ?

- Bien être/ santé relation humaine
 relation avec la nature évasion, détente

La nature en ville, notamment au travers des espaces verts, est selon vous ?

- indispensable à la qualité de vie
 une parenthèse agréable
 pas dérangeante tant qu'elle n'empiète pas sur la ville
 pas à sa place dans les milieux urbains

Etes-vous favorable à la présence d'animaux dans les parcs urbains ?

- oui non

Précisions :

Données générales sur la personne interrogée

Genre

- homme femme

Dans quelle classe d'âge vous situez-vous?

- 16-35 36-60 60+

Dans quelle catégorie socio-professionnelle ?

- agriculteur
 commerçant, artisan
 cadre, prof.intellectuelle.sup.
 employé
 ouvrier
 chomeur
 étudiant
 retraité

Annexe 2 : Documents de la ville de Blois, Bureau d'étude paysage, 2001

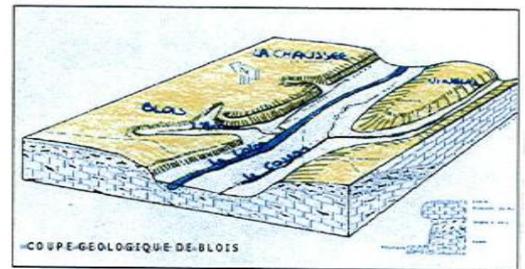
Présentation du Vallon de l'Arrou

Le vallon de l'Arrou, vaste espace naturel de près de 45 hectares, se trouve enclavé au milieu des différents secteurs d'urbanisation de la ville de Blois, avec :

- au Nord, les quartiers de Bégon et Croix-Chevalier,
- au Sud, les quartiers de Quinière et Cabochon,
- à l'Est, le centre ville et les abords de Médicis,
- à l'Ouest, la forêt domaniale et le quartier de la Pinçonnière.

Le ruisseau de l'Arrou, aujourd'hui canalisé en souterrain depuis le lac de la Pinçonnière, se devine aisément dans le fond du vallon. Il rejoint ensuite la ville au Pont du Gast, puis longe la falaise avant de s'infléchir vers la Loire, en amont du Pont Jacques Gabriel.

Le ruisseau de l'Arrou est un élément important dans l'histoire de Blois. En effet, il a façonné la silhouette actuelle de la ville, en creusant son lit dans le plateau calcaire de Beauce pour rejoindre la Loire. Cette cassure du plateau a donné naissance à l'éperon rocheux du château, auquel fait face l'éperon de la cathédrale. L'urbanisation s'est alors établie sur les coteaux ainsi dessinés.



Le vallon de l'Arrou fait donc le lien et la transition entre deux éléments naturels importants du patrimoine blésois : la forêt et la Loire. Par son étendue et sa situation, il représente une véritable respiration pour la ville. De même, il a un rôle important à jouer au niveau de l'agglomération, puisqu'il fait partie des espaces naturels du Blaisois, au même titre que les forêts domaniales de Blois et de Russy, les vallées de la Loire, de la Cisse, du Beuvron et du Cosson, la plaine du Paradis ou le déversoir de la Bouillie (cf. annexe 1).

Délimitation et réglementation

Le vallon de l'Arrou peut se décomposer en deux entités distinctes, séparées physiquement et visuellement par la butte de l'avenue de la Pinçonnière :

- Le lac de la Pinçonnière, aménagé dans les années 70, aujourd'hui lieu de promenade plébiscité par les Blésois,
- Le Parc de l'Arrou proprement dit, vaste étendue où la nature a conservé ses droits, qui fait l'objet de la présente étude.

Cette enclave verte au cœur de la ville n'a pas, à ce jour, d'usage bien arrêté. Sur le plan réglementaire, le Plan d'Occupation des Sols (approuvé le 11 Février 1983, révisé le 13 Juillet 1999) met l'accent sur la nécessité de préserver ce « poumon vert » au cœur de la ville, riverain des Quartiers Nord et de la Quinière, afin d'en faire un parc public dans le prolongement du lac de la Pinçonnière.

La partie Est du vallon de l'Arrou est ainsi classée en zone NDe, c'est-à-dire en espace paysager à vocation particulière, ce qui le rend inconstructible. Y sont seuls autorisés les constructions et installations nécessaires à l'exploitation et au fonctionnement du parc, les aménagements d'utilité publique ainsi que certains équipements d'accompagnement sportifs et de loisirs, et la réalisation de jardins familiaux (zone NDb).

Les limites de l'Arrou, au nord et au sud, correspondent à une bande constructible (zones 1Nae), dont les façades principales sont à orienter sur le parc, de manière à mettre en valeur ses franges. Le Plan d'Occupation des Sols prévoit également un repérage de ses entrées par le biais d'un classement en emplacement réservé (ER 5.3 face à Croix Chevalier, ER 5.4 dans le prolongement de l'avenue de France).

Sa partie Ouest est comprise dans la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Pinçonnière, et est donc soumise aux dispositions réglementaires de son Plan d'Aménagement de Zone. Il y est notamment prévu l'aménagement d'un parc public, comprenant un lac (le lac de la Pinçonnière) et pouvant accueillir des activités d'intérêt général.

Directeur de recherche : J. L YENGUE

Résumé : Les espaces verts sont des éléments fondamentaux de l'identité de la ville. Ils jouent un rôle essentiel dans le tissu urbain et ils répondent aussi à la demande de plus en plus forte de la «nature dans la ville» exprimée par les populations. Ces espaces font donc face à des fréquentations, des pratiques mais ce sont également des hauts lieux de représentations de la nature. Les parcs urbains permettent de faire le lien entre la nature et la ville grâce notamment au rôle de l'homme et de son appropriation. Par conséquent, nous avons étudié comment les différentes populations d'utilisateurs s'approprient ces espaces à travers le cas du parc de l'Arrou à Blois (choix établi par le programme de recherche SERVEUR).

Mots clés : espaces verts ; parc urbain ; usagers ; appropriation ; pratiques.

Abstract: Green spaces are fundamental elements of the city identity. They play an essential role in the urban environment and they also respond to the request more and more strong of "nature in the city" expressed by populations. These spaces, therefore, are facing with frequentations, practices but also these are high places of nature representations. Urban parks allow making connection between nature and city thanks to the human role and his appropriation. Therefore, we studied how different user populations appropriate these spaces through the case of the Arrou park in Blois (choice established by the research program SERVEUR).

Keywords : green spaces ; urban park; users; appropriation; practices.

